

696-28
Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

117^e année

9 mars

1985

No 10

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

117^e année
9 mars 1985
No 10

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'.....	1086
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'.....	1086
Avis divers.....	1086
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les.....	1088
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le.....	1089
Compagnies, Loi sur les.....	1043-1102
Compagnies étrangères, Loi sur les.....	1081
Coopératives, Loi sur les.....	1082
Curatelle publique, Loi sur la.....	1106
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les.....	1084
Financement des partis politiques, Loi régissant le.....	1107
Inspecteur général des institutions financières.....	1110
Ministères, Avis concernant les.....	1110
Office de la langue française.....	1137
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les.....	1085
Proclamation(s).....	1137
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un.....	1140
Soumissions, Demandes de.....	1140
Syndicats professionnels, Loi sur les.....	1145
Ventes par shérif.....	1145
Ventes pour taxes, avis de publication.....	1160

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1369-7735 AUTOBUS DU LAC ARCHAMBEAULT INC.	1974 09 24	1985 02 12	de la dénomination sociale: AUTOBUS L.A.A.P. INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

55

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-9263 2314-9263 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2314-9271 2314-9271 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2314-9289 2314-9289 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2314-9297 2314-9297 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2314-9305 2314-9305 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2314-9321 2314-9321 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2314-9339 2314-9339 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-9347 2314-9347 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Joliette
2314-9354 2314-9354 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2314-9396 2314-9396 QUÉBEC INC.	1985 02 14	Montréal
2314-9412 2314-9412 QUÉBEC INC.	1985 02 14	Montréal
2314-9420 2314-9420 QUÉBEC INC.	1985 02 14	Longueuil
2315-2564 2315-2564 QUÉBEC INC.	1985 01 16	Trois-Rivières
2316-0146 2316-0146 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2316-0153 2316-0153 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Mingan
2316-0161 2316-0161 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2316-0229 2316-0229 QUÉBEC INC.	1985 02 14	Iberville
2316-0237 2316-0237 QUÉBEC INC.	1985 02 15	Beauharnois
2316-0286 2316-0286 QUÉBEC INC.	1985 02 15	Longueuil
2316-0351 2316-0351 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Laval
2316-0369 2316-0369 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Alma
2316-0484 2316-0484 QUÉBEC INC.	1985 02 14	Québec
2316-0542 2316-0542 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2316-0559 2316-0559 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Alma
2316-0567 2316-0567 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Alma
2316-0880 2316-0880 QUÉBEC INC.	1985 02 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-0963 2316-0963 QUÉBEC INC.	1985 02 18	Montréal
2316-0997 2316-0997 QUÉBEC INC.	1985 02 18	Saguenay
2316-1185 2316-1185 QUÉBEC INC.	1985 02 18	Québec
2316-1458 2316-1458 QUÉBEC INC.	1985 02 18	Québec
2316-1482 2316-1482 QUÉBEC INC.	1985 02 18	Joliette
2316-1631 2316-1631 QUÉBEC INC.	1985 02 15	Québec
2316-1698 2316-1698 QUÉBEC INC.	1985 02 18	Saint-François
2316-1813 2316-1813 QUÉBEC INC.	1985 02 15	Québec
2316-6267 2316-6267 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Québec
2316-6671 2316-6671 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Montréal
2316-6689 2316-6689 QUÉBEC INC.	1985 02 11	Mingan
2316-6697 2316-6697 QUÉBEC INC.	1985 02 11	Trois-Rivières
2316-6705 2316-6705 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Longueuil
2316-7232 2316-7232 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Québec
2316-7240 2316-7240 QUÉBEC INC.	1985 02 11	Drummond
2316-7364 2316-7364 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Terrebonne
2316-7505 2316-7505 QUÉBEC INC.	1985 02 15	Beauharnois
2316-7521 2316-7521 QUÉBEC INC.	1985 02 15	Trois-Rivières
2316-7570 2316-7570 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-7588 2316-7588 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-7596 2316-7596 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-7604 2316-7604 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-7810 2316-7810 QUÉBEC INC.	1985 02 14	Rouyn-Noranda
2316-7877 2316-7877 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-7885 2316-7885 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-7893 2316-7893 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-7901 2316-7901 QUÉBEC INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-7968 2316-7968 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Québec
2316-7976 2316-7976 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Québec
2316-7984 2316-7984 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Québec
2316-7992 2316-7992 QUÉBEC INC.	1985 02 13	Montréal
2316-0468 LE 3068-3076 ÉDOUARD-MONTPETIT INC.	1985 02 12	Montréal
2316-1110 ACERO-MÉTAL LTÉE	1985 02 15	Richelieu
2316-7273 ADMIFISC INC.	1985 02 12	Longueuil
2316-0724 AGENCE HÉLÈNE & LISE (1985) INC.	1985 02 13	Frontenac
2316-6283 AGENCE SERGE LÈVESQUE INC.	1985 02 12	Montréal
2316-0534 AIREX LTÉE AIREX LTD.	1985 02 01	Montréal
2316-0179 ALIMENTATION G. ALLARD INC.	1985 02 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-0815 ARCHIV-INFOTEX INC.	1985 02 14	Terrebonne
2316-7562 ARMURIER JOLIETTE INC.	1985 02 11	Joliette
2316-0617 LES ARTISANS DE LA CARROSSERIE ST-CYRIAC INC.	1985 02 12	Chicoutimi
2316-0658 LES ASSURANCES TRUDEAU & ASSOCIÉS (1985) INC.	1985 02 14	Terrebonne
2316-0518 ATELIER G. MEILLEUR INC.	1985 02 14	Montréal
2316-1383 ATELIER MÉCANIQUE J.M. TREMBLAY INC.	1985 02 14	Roberval
2316-3132 AUTO LES SAULES INC.	1985 02 11	Québec
2315-0493 AUTOBUS R. GAUTHIER INC.	1985 01 14	Roberval
2316-0807 LES AUTOMOBILES ALPINE INC.	1985 02 14	Montréal
2316-0377 AUTOMOBILES DENIS VINCENT INC.	1985 02 12	Montréal
2316-0583 A.C.G. CONSTRUCTION INC.	1985 02 08	Montréal
2316-7935 BAR LE TROUBADOUR INC.	1985 02 12	Frontenac
2316-7703 BERTOZZI CONSTRUCTION INC.	1985 02 13	Montréal
2316-7786 BOIS P.R.M. INC.	1985 02 13	Terrebonne
2316-1896 BOUTIQUE PSYCHÉ INC.	1985 02 18	Richelieu
2316-7752 BOUTIQUE RACHEL BEAUVAIS INC.	1985 02 13	Terrebonne
2316-0138 BOUTIQUE VARIÉTÉS MARIE-DIE INC.	1985 02 13	Bonaventure
2316-0955 BRASSERIE TINTIN INC.	1985 02 18	Terrebonne
2316-7547 BRASSEUR TRANSPORT INC.	1985 02 11	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-1533 BRONZAGE RIVE-SUD INC.	1985 01 10	Longueuil
2316-0948 LE CAFÉ RICHEMOND INC.	1985 02 18	Montréal
2316-5210 CARTE CAPITALE INC.	1985 02 01	Québec
2316-7265 CENTRE CULTUREL ORANGE ET BRUN LTÉE	1985 02 12	Montréal
2316-6291 LE CENTRE DE LA DINETTE R.S. INC.	1985 02 13	Montréal
2316-3074 CENTRE DE LA VÉNITIENNE R.D. INC.	1985 02 11	Québec
2316-7281 CENTRE DE PLONGÉE DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1985 02 11	Rimouski
2316-1151 CHESSAR INC.	1985 02 18	Montréal
2316-0294 LA CIE DE GESTION DUFHAM LTÉE	1985 02 15	Arthabaska
2316-0096 CLUB VIDÉO VAL DES ARBRES INC.	1985 02 13	Laval
2316-0260 COFFRAGE G. P. C. INC.	1985 02 15	Longueuil
2316-0732 CONSTRUCTION BO MONT INC.	1985 02 15	Iberville
2315-2341 CONSTRUCTION RÉGIS TREMBLAY INC.	1985 01 16	Gaspé
2316-0435 CONSTRUCTIONS D. LESSARD & FILS INC.	1985 02 12	Saint-Hyacinthe
2316-0443 LES CONSTRUCTIONS MARC DEMONTIGNY INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-7349 CONSULTANT EN LIQUIDATION K.Y.M. INC.	1985 02 11	Longueuil
2316-0690 CONSULTATION SERPLAN INC.	1985 02 14	Longueuil
2316-7646 CORPORATION IMMOBILIÈRE LACOSTE INC.	1985 02 11	Beauharnois
2316-7406 CUISINES JACQUES AUGER INC.	1985 02 14	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-7315 LES DISTRIBUTIONS NORTEX INC.	1985 02 11	Gaspé
2316-1391 DONALD ROY CHAUFFAGE INC.	1985 02 14	Drummond
2316-7927 ÉBÉNISTERIE BILODEAU & FRÈRES INC.	1985 02 11	Chicoutimi
2315-1368 ÉDITIONS DARNELL INC.	1985 01 15	Montréal
2316-3157 LES ÉDITIONS GRAMMATIKA INC.	1985 02 11	Québec
2316-7307 LES EMBALLAGES A.C.M. INC.	1985 02 11	Iberville
2316-7653 ENCADREMENT J.L. INC.	1985 02 13	Québec
2316-7471 ENCADREMENT J.S.L. INC.	1985 02 14	Kamouraska
2316-7737 LES ENSEIGNES A.L.M. INC.	1985 02 13	Trois-Rivières
2316-0492 ENTREPRISE DE PEINTURE CHARRON ET BERNIER INC.	1985 02 14	Québec
2316-1003 ENTREPRISE FORESTIÈRE R.V.B.D. INC.	1985 02 18	Alma
2316-7463 LES ENTREPRISES CASTONGUAY & PARENT INC.	1985 02 14	Kamouraska
2316-0393 LES ENTREPRISES CIMENTECH INC.	1985 02 13	Terrebonne
2316-7950 LES ENTREPRISES DE GESTION JEAN-FRANÇOIS CARON INC.	1985 02 11	Chicoutimi
2316-1011 LES ENTREPRISES JEAN-PIERRE THIFFAULT INC.	1985 02 18	Québec
2316-0716 ENTREPRISES M. LAPIERRE INC.	1985 02 14	Gaspé
2316-0922 LES ENTREPRISES POLY-VERT INC.	1985 02 15	Iberville
2316-0765 LES ENTREPRISES RÉAL BLAIS INC.	1985 02 15	Montréal
2316-0401 LES ENTREPRISES RENÉ GARON INC.	1985 02 13	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distriet judiciaire
2316-6309 LES ENTREPRISES SOL-YVAN INC.	1985 02 13	Longueuil
2316-1862 LES ENTREPRISES THIBODEAU LEVESQUE INC.	1985 02 18	Saint-Hyacinthe
2316-1532 ÉPICERIE MARCY INC.	1985 02 18	Témiscamingue
2316-0930 ÉRIC LE MOUCHEUR INC.	1985 02 15	Montréal
2316-0344 ÉTOILE DE MER DÉCORATION INC.	1985 02 12	Saint-Hyacinthe
2316-1524 E.C.O. DISTRIBUTION LTÉE	1985 02 15	Saint-Hyacinthe
2316-3173 FERBLANTERIE P. DUFORT & FILS INC.	1985 02 12	Terrebonne
2315-2754 FERME BRADDOCK INC.	1985 01 16	Beauce
2316-1839 FERME L.G. LALIBERTÉ INC.	1985 02 18	Beauce
2316-7836 LES FRUITS DE MER TOURELLE INC.	1985 02 13	Gaspé
2316-7695 GARAGE ROBIDAS & FILS INC.	1985 02 13	Saint-François
2316-0757 GARAGE Y.M. DESMARAIS INC.	1985 02 15	Longueuil
2316-7299 GAZ NATUREL M. G. INC.	1985 02 11	Bedford
2316-7760 GAZONS PRÉS VERTS INC.	1985 02 13	Trois-Rivières
2316-7794 GAZ-BAR BEL-AIRE INC.	1985 02 13	Québec
2316-0872 GEORGE YARED JR. INC.	1985 02 15	Montréal
2316-0914 GESTION EFFICACE INC.	1985 02 15	Richelieu
2316-7778 GESTION IMMOBILIÈRE S.D. INC.	1985 02 13	Montréal
2316-1623 GESTION JACQUES BERTRAND INC.	1985 02 15	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-1656 GESTION LOPALE INC.	1985 02 15	Québec
2316-0666 GESTION RENOV INC.	1985 02 14	Québec
2316-0674 GESTION S.R. INC.	1985 02 14	Québec
2316-0740 LES GESTIONS IAN TREMBLAY INC.	1985 02 15	Montréal
2316-1888 GEVICO CONSTRUCTION INC.	1985 02 18	Montréal
2316-7422 GINGRAS ET BOUDREAU INC.	1985 02 14	Terrebonne
2316-7638 GRIGOROS CANADA INC.	1985 02 12	Montréal
2316-0633 LE GROUPE POLY-ASSURANCES INC.	1985 02 13	Québec
2315-4362 GROUPE SERVITAXE LTÉE	1985 01 17	Terrebonne
2316-0591 GUY GAUTHIER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.	1985 02 12	Trois-Rivières
2316-6259 GUY & MICHEL ÉBÉNISTES INC.	1985 02 12	Beauharnois
2316-3181 G.M.S. PLOMBERIE INC.	1985 02 12	Montréal
2316-7414 LES HABITATIONS L.T. INC.	1985 02 14	Chicoutimi
2316-1870 LES IMMEUBLES B.D.B. INC.	1985 02 15	Montréal
2316-1136 IMMEUBLES D'ASTOUS INC.	1985 02 15	Hauterive
2316-0708 LES IMMEUBLES P.L.J. INC.	1985 02 12	Montréal
2316-1680 LES IMMEUBLES R.P.P. INC.	1985 02 18	Saint-Hyacinthe
2316-7398 IMMOBIL-AIRE INC.	1985 02 13	Montréal
2316-0120 IMPORTATIONS ITALIENNES CLAUDE INC.	1985 02 13	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-0112 INSTALLATION ÉLECTRIQUE PIERRE GRENIER INC.	1985 02 12	Montréal
2316-0864 LES INSTALLATIONS ROBERT STAMPER INC.	1985 02 15	Longueuil
2316-1664 LES JARDINS IRÈNE LTÉE <i>IRENE GARDENS LTD.</i>	1985 02 18	Montréal
2316-7919 JEAN GUY AUDET AUTO INC.	1985 02 12	Québec
2316-1854 J. HUBERT PARENT INC.	1985 02 18	Beauharnois
2316-0450 J. M. A. SERVICES TECHNIQUES INC.	1985 02 13	Longueuil
2316-7323 J.G.H.M. BOUDREAU INC.	1985 02 11	Gaspé
2316-0500 J.M. GRAVEL EXCAVATION INC.	1985 02 13	Joliette
2316-1128 J.P. LAROUCHE ET FILS INC.	1985 02 15	Alma
2316-7224 LANAUDIÈRE ÉLECTRONIQUE INC.	1985 02 11	Joliette
2316-7380 LÉO LARIN INC.	1985 02 12	Montréal
2316-7216 LEVISOL INC.	1985 02 11	Québec
2316-0252 LMC QUÉBEC INC.	1985 02 15	Montréal
2316-1615 LOCATION D'OUTILS P.A.T. INC.	1985 02 14	Montréal
2316-1649 LOGIRÉNOVATION P.L. INC.	1985 02 15	Québec
2316-0278 LOUISE CARON COURTIER INC.	1985 02 15	Montmagny
2316-5996 LE MAÎTRE DE LA LUMIÈRE INC.	1985 02 11	Gaspé
2316-1540 MANOIR ROYAL INC.	1985 02 15	Témiscamingue
2316-3207 MARC C. DÉCORS INC.	1985 02 11	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-0823 MARCHÉ JEAN-MARC GRAVEL ET FILS INC.	1985 02 14	Montréal
2316-3140 MARCHÉ SAINT-RÉDEMPTEUR 1981 INC.	1985 01 11	Québec
2316-7448 MARNEL INTERNATIONAL INC.	1985 02 14	Drummond
2316-0799 MICHEL BROUILLETTE INC.	1985 02 15	Trois-Rivières
2316-7539 MILLE ET UNE MUSIQUES INC.	1985 03 01	Roberval
2316-0245 MONAST. PELLETIER INC.	1985 02 15	Terrebonne
2316-0906 LE MONDE FARFELU INC.	1985 02 15	Québec
2316-1466 MONSIEUR TRACTION INC.	1985 02 18	Montréal
2316-7513 MOTO-PROTECTION M.P. INC.	1985 02 15	Montréal
2316-0203 NCL ENVIROTEK INC.	1985 02 14	Montréal
2316-1474 LES NETTOYEURS CY-NET INC.	1985 02 18	Québec
2316-1516 NICOLE ARSENAULT INC.	1985 02 15	Montmagny
2316-7554 OMNI MATIQUE (LES SERVICES DE TRAITEMENT DE TEXTES ET DE TENUE DE LIVRES) INC.	1985 02 11	Montréal
2316-0526 OPTIONS CRT (CANADA) INC. <i>CRT OPTIONS (CANADA) INC.</i>	1985 02 14	Montréal
2316-0856 PAQUET ET ASSOCIÉS GROUPE-CONSEIL INC.	1985 02 15	Québec
2316-1144 PÂTISSERIE. BOULANGERIE LES HALLES DE LONGUEUIL (1985) INC.	1985 02 15	Saint-Hyacinthe
2316-0831 LE PETIT BAR DE JOHNNY INC.	1985 02 14	Montréal
2315-5492 PIÈCES & ACCESSOIRES D'AUTO ST-GELAIS INC.	1985 01 22	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-1409 LE PIED-HOMME LTÉE	1985 02 15	Saint-Hyacinthe
2316-1821 PIERRE ÉLECTRIQUE INC.	1985 02 15	Chicoutimi
2316-0195 LES PISCINES T. GAREAU (1985) INC.	1985 02 14	Beauharnois
2316-7612 LES PLACEMENTS B.M. INC.	1985 02 11	Frontenac
2316-1417 LES PLACEMENTS C.A.E. GAGNÉ INC.	1985 02 15	Chicoutimi
2316-7711 LES PLACEMENTS C.F. DU CANADA LTÉE	1985 02 12	Beauce
2316-6275 LES PLACEMENTS J.G. MARQUIS INC.	1985 02 12	Québec
2316-1433 LES PLACEMENTS PÉLICAN INC.	1985 02 15	Chicoutimi
2316-1425 LES PLACEMENTS R.I.M. INC.	1985 02 15	Chicoutimi
2316-1169 LES PLACEMENTS R.O.L.N. INC.	1985 02 15	Beauharnois
2316-3199 LES PLACEMENTS VIC GOODYER INC.	1985 02 12	Québec
2316-0328 POISSON SALÉ DE RIVIÈRE-AU-RENARD INC.	1985 02 11	Gaspé
2316-1508 PRODUITS DE BOIS DESCHÊNES & DUFOUR INC.	1985 02 18	Hauterive
2316-0419 PROMOTION CHÂTEAU INC.	1985 02 13	Montréal
2316-7844 P.E.D. RAINVILLE ÉQUIPEMENT INC.	1985 02 14	Saint-Hyacinthe
2316-1193 QUAINT ÉLECTRIQUE LTÉE <i>QUAINT ELECTRIC LTD.</i>	1985 02 18	Montréal
2316-0971 LA QUINCAILLERIE ALAIN ET GILLES INC.	1985 02 18	Terrebonne
2316-7331 RAFFAELE MASECCHIA & FILS INC.	1985 02 11	Montréal
2316-7497 RAYMOND DROLET INC.	1985 03 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-7943 REBOISEMENT DU NORD, INC.	1985 02 11	Roberval
2316-7430 REMORQUAGES GAGNÉ ET FRÈRE INC.	1985 02 14	Beauharnois
2316-0849 RENÉ-PAUL LAMBERT & FILS LTÉE	1985 02 14	Montréal
2316-0385 RESTAURANT DALINO INC.	1985 02 13	Québec
2316-0211 RESTAURANT MISS DOLLARD INC.	1985 02 14	Montréal
2316-1847 RESTAURANT PEARL CITY INC. PEARL CITY RESTAURANT INC.	1985 02 18	Longueuil
2316-7620 RESTAURANT PLAZA 232 INC.	1985 02 12	Montmagny
2316-0625 RESTAURANT PRIMO PIZZERIA INC.	1985 02 13	Québec
2316-7802 REVÊTEMENT LAURENTIEN INC.	1985 02 14	Québec
2316-6234 ROGER LETARTE INC.	1985 02 08	Saint-Hyacinthe
2316-1177 ROSAIRE TESSIER & FILS INC.	1985 02 18	Trois-Rivières
2316-0575 SABLAGE BERGERON INC.	1985 02 13	Montréal
2316-0682 LA SABLIERE D.B.L. INC.	1985 02 13	Saint-Hyacinthe
2316-6242 SALON DE COIFFURE LE POILU INC.	1985 02 12	Longueuil
2316-3165 SANI-INSPECTION ROCO INC.	1985 02 12	Québec
2316-1672 SERVICES DE PNEUS W.A. INC.	1985 02 18	Terrebonne
2316-7869 SERVICES DE REMORQUAGE I.G. INC.	1985 02 12	Québec
2316-7356 SERVICES D'ARBRES TRANS-CANADA INC.	1985 02 11	Beauharnois
2316-0609 SERVICES IMMOBILIERS E.G.B. INC.	1985 02 13	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-0989 SERVICONSEIL INC.	1985 02 15	Beauharnois
2316-1441 LA SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE MAZARIN INC.	1985 02 15	Québec
2316-0187 LES SPÉCIALISTES DE L'ÉVÈNEMENT S.D.E. (1985) INC.	1985 02 14	Montréal
2316-7455 STATION DE SERVICE C.R. INC.	1985 02 14	Laval
2316-0898 SYLVI-PLUS INC.	1985 02 15	Saint-François
2316-7257 LES SYSTÈMES DE BÂTISSSES MUROX INC. <i>MUROX BUILDINGS SYSTEMS INC.</i>	1985 02 08	Beauce
2316-0302 TAXI DU HAVRE (1985) INC.	1985 02 15	Mingan
2316-7745 TOURBIÈRE LADRIÈRE INC.	1985 02 13	Rimouski
2316-0641 TRANSPORT COLPRON INC.	1985 02 14	Montréal
2316-0104 TRANSPORT JEAN COMEAU INC.	1985 02 13	Saint-Hyacinthe
2316-7828 TRANSPORT LANFORT INC.	1985 02 14	Montmagny
2316-7729 TRANSPORT LIVERNOIS INC.	1985 02 13	Longueuil
2316-0310 TRANSPORT MÉLISSA INC.	1985 02 12	Chicoutimi
2316-7489 TRANSPORT YVES HUPPÉ INC.	1985 02 14	Frontenac
2316-0781 VARIÉTÉS NOREN INC.	1985 02 15	Chicoutimi
2316-0476 VITRERIE CLAUDE LTÉE	1985 02 14	Bedford

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1506-0528 AMUSEMENT N.R.D. INC.	1977 08 10	1985 02 14	
1624-0285 ASPHALTE A. LALONDE INC.	1978 03 03	1985 02 12	ASPHALTE JOCELYN DUFRESNE INC.
1132-7632 AUTOMOBILES DES SEIGNEURS INC.	1969 03 18	1985 02 13	
1230-7088 A. LAURIN EXPRESS (ST-JEAN) INC.	1960 04 06	1985 02 15	
1229-3015 BEAUDIN, KING, DE QUOY, MARCEAU INC.	1970 02 02	1985 02 15	MARIO E. KING & ASSOCIÉS INC. MARIO E. KING & ASSOCIATES INC.
1237-7297 BELLEMONT LIMITÉE	1956 01 09	1985 02 08	
1341-6375 BONBONNIÈRE BARTON INC.	1973 10 04	1985 01 17	
1629-4225 CENTRE D'AUBAINES LAFRANCE INC.	1978 08 31	1985 02 14	YVAN NADEAU DÉCOR INC.
1156-0943 CIE D'AUVENTS DE QUÉBEC LTÉE	1956 12 27	1985 02 11	
1249-3060 CORFINEX INC.	1963 02 25	1985 02 07	
1136-7810 CORIVAL INC.	1963 01 30	1985 02 15	
1268-2902 LA CORPORATION JEAN & RIVERIN INC.	1964 08 27	1985 02 07	
1642-9813 COUTURE R.G.H. BON CONSEIL INC.	1980 03 24	1985 02 15	
1130-3468 DAN LEFEBVRE INCORPORÉ	1955 12 22	1985 02 12	
1362-4713 D'AMBROISE & FRÈRES INC.	1975 03 18	1985 02 11	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1475-9351 LES ENTREPRISES BENOIT LEGAULT LTÉE	1977 03 25	1985 02 15	
1212-9995 LES ENTREPRISES CORAIL INC.	1965 11 19	1985 02 13	
1313-1727 LES ENTREPRISES ST-HONORÉ INC.	1971 02 26	1985 02 15	
1332-4777 FERME AVICOLE DES ORMES INC.	1973 05 28	1985 01 14	
1312-8244 FERNAND PLOURDE INC.	1972 03 03	1985 02 12	
1638-9819 GARAGE ANDRÉ LÉVEILLÉ INC.	1979 09 21	1985 02 11	
1625-8204 GARAGE R. GUAY INC.	1978 04 25	1985 01 16	
1262-6396 GÉRARD LABERGE INC.	1968 07 09	1985 02 12	
1286-4153 GÉRARD TRUDEAU CONSTRUCTION INC.	1969 03 25	1985 02 15	
1361-0779 GOBEIL & POTVIN INC.	1975 01 06	1985 02 15	
1209-3845 GREENHOUSE COMMUNICATIONS INC.	1969 11 28	1985 02 06	
1164-5645 HÔTEL KÉNOGAMI INCORPORÉE	1962 03 13	1985 02 14	HÔTEL KÉNOGAMI INC.
1470-5560 HÔTEL ODYSSEE INC.	1976 10 01	1985 02 15	GESCOPLEX INC.
1475-9005 IMMEUBLES LOUISE SERGERIE INC.	1977 03 24	1985 02 12	TRANS-QUÉBEC LES IMMEUBLES LOUISA LAFLEUR INC.
1506-5329 LES INDUSTRIES BONNEVILLE LTÉE	1977 10 13	1985 02 15	
1636-7211 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES K-N INC.	1979 06 01	1985 02 12	
1355-8465 INSTITUT DE PSYCHOLOGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMPORTEMENT I.P.D.C.	1973 11 12	1985 02 15	1355-8465 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1364-4851 JEAN GUY CYR INC.	1975 07 07	1985 02 13	
1288-9374 JEAN & ROCHETTE INC.	1970 06 03	1985 02 07	
1639-5915 JEAN-JACQUES HOULE INC.	1979 10 30	1985 02 13	
1115-1032 JUNIOR DEB MFG. LTD.	1955 12 01	1985 02 08	VÊTEMENTS JUNIOR DEB INC. JUNIOR DEB MFG. INC.
1272-0082 LEGAULT TRANSPORT LTÉE	1962 11 28	1985 02 15	TRANSPORT LEGAULT LTÉE
1131-0679 L.G.L. CHAPDELAINÉ LTÉE	1968 03 01	1985 02 11	
1467-6001 MAÇONNERIE JEAN MARC TREMBLAY INC.	1976 06 04	1985 02 15	
1101-3232 MARCHÉ A. ALLARD INC.	1968 08 30	1985 02 13	
1366-9213 MARCHÉ NORD-EST INC.	1975 09 12	1985 02 11	
1246-7288 OXYGÈNE CITOX LTÉE	1971 12 20	1985 02 11	
1551-2999 LES PAVAGES TRANS-ISLAND LTÉE	1964 02 27	1985 02 13	
1338-4961 PLACEMENTS P.S.C.D. LTÉE	1973 08 27	1985 02 13	
1510-6032 LES PRODUITS GRIZZLY INC.	1978 01 31	1985 02 13	1510-6032 QUÉBEC INC.
1313-4325 PRODUITS LAMBERT-STARKE INC.	1968 02 22	1985 02 15	
1365-5147 RESTAURANT NOUVELLE ODYSSEE INC.	1975 05 26	1985 02 18	
1122-2874 ROBERT SHULMAN ADVERTISING INC.	1967 11 20	1985 02 06	
1165-1254 R. DUBÉ LTÉE	1969 01 07	1985 02 08	
1509-4998 R.E. MILLER ET ASSOCIÉS INC.	1977 12 14	1985 02 08	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1271-1719 LA SOCIÉTÉ AGRODEV VARENNES INC.	1959 04 10	1985 02 13	
1250-9378 SOCIÉTÉ DAMA INC.	1967 11 27	1985 02 12	
1232-3960 SOCIÉTÉ DE PLACEMENT M. & A. WOLFE INC.	1959 10 22	1985 02 18	
1154-6447 ST-CYR & FRÈRE INCORPORÉE	1965 03 30	1985 02 15	
1162-4202 SUPER MARCHÉ LUCIEN LUSSIER INC.	1968 12 11	1985 02 12	
1361-2841 SUPERMARCHÉ B.M. INC.	1975 01 16	1985 02 04	
1310-1266 SYSTÈMES DE MARQUAGE INDUSTRIEL INC.	1965 06 07	1985 02 13	
1475-4725 TRANSPORT ROCH BERNARD INC.	1977 03 21	1985 02 13	CARSIX INC.
1473-7910 TRANSPORT T.F. QUÉBEC LIMITÉE	1977 02 02	1985 02 14	
1471-1063 TRANS-ACTION, CHARLES & BEAULIEU INC.	1976 10 27	1985 01 17	
1115-5975 TRICOTS LILLIAN LTÉE	1966 09 12	1985 02 14	
1114-9507 VÊTEMENTS STOTLAND INC.	1930 12 03	1985 02 15	

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2316-1490 LES ENTREPRISES CREASPEC INC.	2153-5349 QUÉBEC INC. LES ENTREPRISES CREASPEC INC.	1985 02 25	Montréal
2316-7687 LES FORESTERIES A.L. INC.	LES FORESTERIES A.L. INC. TRANSPORT LAFERRIÈRE INC. AURÈLE LAFERRIÈRE INC.	1985 02 12	Saint-Maurice
2316-0773 MODES CONTINUITÉ (1985) INC.	2154-7294 QUÉBEC INC. LA CORPORATION DE VÊTEMENTS SPORTS ANTO & FRÈRES	1985 02 15	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

55

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1861-2499 1861-2499 QUÉBEC INC.	1982 09 10	1985 02 11	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MARCEL BOUCHARD INC.
2154-6536 2154-6536 QUÉBEC INC.	1983 04 27	1985 02 15	de la dénomination sociale: PLACEMENTS MOBER INC.
2154-6759 2154-6759 QUÉBEC INC.	1983 04 27	1985 02 18	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS DU GOUFFRE INC.
2156-1543 2156-1543 QUÉBEC INC.	1983 05 31	1985 02 12	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS PROS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-4384 2160-4384 QUÉBEC INC.	1983 09 21	1985 02 14	du district: Drummond
2169-1597 2169-1597 QUÉBEC INC.	1984 04 19	1985 01 16	du district: Joliette
2172-7904 2172-7904 QUÉBEC INC.	1984 08 22	1985 02 15	1) de la dénomination sociale: BOUTIK ST-BRUNO INC. 2) du district: Longueuil
2173-9420 2173-9420 QUÉBEC INC.	1984 08 21	1985 02 13	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS MAFFOLINI INC.
2311-0398 2311-0398 QUÉBEC INC.	1984 10 10	1985 02 13	1) de la dénomination sociale: LES PNEUS CASCADES INC. 2) du district: Québec
2311-3913 2311-3913 QUÉBEC INC.	1984 10 19	1985 02 08	de la dénomination sociale: GESTION LULUMCO INC.
2311-5066 2311-5066 QUÉBEC INC.	1984 10 23	1985 02 08	de la dénomination sociale: RESTAURANT PASTA PIER LTÉE
2311-5389 2311-5389 QUÉBEC INC.	1984 11 13	1985 02 07	de la dénomination sociale: SYSTEMES DE GESTION MELCHIOR INC. MELCHIOR MANAGEMENT SYSTEMS INC.
2312-5495 2312-5495 QUÉBEC INC.	1984 11 09	1985 02 13	de la dénomination sociale: GESTION YVES DELORME INC.
2312-5586 2312-5586 QUÉBEC INC.	1984 11 09	1985 02 13	de la dénomination sociale: FAMACO INC.
2312-6782 2312-6782 QUÉBEC INC.	1984 11 14	1985 02 07	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MARC RIVARD INC. 2) du district: Richelieu
2314-0593 2314-0593 QUÉBEC INC.	1984 12 18	1985 02 11	de la dénomination sociale: GESTION DELACOUR INC.
2314-5584 2314-5584 QUÉBEC INC.	1984 12 20	1985 02 13	de la dénomination sociale: TRANSPORT ROGER HÉLIE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2314-8422 2314-8422 QUÉBEC INC.	1985 01 03	1985 02 15	de la dénomination sociale: ALIMENTATION DU ROYAUME INC.
2314-8562 2314-8562 QUÉBEC INC.	1985 01 08	1985 02 14	de la dénomination sociale: ALIPÈCHE INC.
2315-2085 2315-2085 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1985 02 12	du district: Bedford
2315-2093 2315-2093 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1985 02 12	du district: Saint-François
2315-2812 2315-2812 QUÉBEC INC.	1985 01 16	1985 02 13	de la dénomination sociale: MATHIEU LUMINAIRE (1985) INC.
2315-4800 2315-4800 QUÉBEC INC.	1985 01 18	1985 02 15	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES ÉLYSÉE INC.
2315-4826 2315-4826 QUÉBEC INC.	1985 01 18	1985 02 15	de la dénomination sociale: ALIMENTATION TADOUSSAC INC.
2316-0039 2316-0039 QUÉBEC INC.	1985 02 02	1985 02 12	du district: Alma
2149-3994 AGRIFERME INC.	1983 01 05	1985 02 11	1) de la dénomination sociale: CLÔTURE ALPHA INC. 2) du district: Québec 3) du capital-actions 4) des dispositions
1213-1819 ALIMENTATION J.A. DROLET INC.	1971 03 12	1985 02 08	du capital-actions
1470-6634 AMEUBLEMENT DE BUREAU LA CAPITALE INC.	1976 10 07	1985 02 11	des dispositions
2155-3177 ATELIER DE REMBOURRAGE 3 ÉTOILES LTÉE	1983 05 18	1985 02 11	de la dénomination sociale: AMEUBLEMENTS ET ÉQUIPEMENTS LOG INC.
1648-3042 AURÈLE LAFERRIÈRE INC.	1980 10 10	1985 02 12	du capital-actions
1641-8352 BOULANGERIE HEMMINGFORD INC.	1980 04 10	1985 02 12	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-4223 CAMPING PLAGE ROGER INC.	1982 08 10	1985 01 30	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES LUCIEN ROY INC.
1853-2465 LES CARREAUX FLEURY INC.	1981 12 11	1985 02 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1840-5464 CLUB DE RAQUETTE LAC BROME INC.	1980 11 10	1985 02 15	du capital-actions
1630-1947 CONSTRUCTION BEAULIEU & SAVARIA LTÉE	1978 09 29	1985 02 13	de la dénomination sociale: GESTION GUY BEAULIEU LTÉE
1859-9480 COPIE EXPRESS GRANBY INC.	1982 07 22	1985 02 13	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2313-2053 LES CULTURES LAFLAMME (1984) INC.	1984 11 28	1985 02 05	du capital-actions
1642-7072 DÉLI-VIANDE INC.	1980 03 13	1985 02 15	de la dénomination sociale: DÉLI-RÉGAL INC.
2315-0139 DIMEXS INC.	1985 01 07	1985 02 11	du district: Montréal
2314-5121 DYNACHEM INC.	1984 12 18	1985 02 12	des dispositions
2312-9778 ÉBÉNISTERIE ATELIER PLUS INC.	1984 11 22	1985 02 12	du capital-actions
1118-0783 ENTREPRISE DE PLOMBERIE PROGRÈS INC.	1964 07 03	1985 02 15	du capital-actions
1843-3235 LES ENTREPRISES FRANCYNI INC.	1981 02 17	1985 03 01	du district: Longueuil
2151-8782 LES ENTREPRISES JOHNNY POLLONI INC.	1983 02 24	1985 02 12	du capital-actions
2314-0189 LES ENTREPRISES MICHEL AUGER INC.	1985 01 01	1985 02 14	des dispositions
2158-2861 LES ENTREPRISES R G BLONDIN INC.	1983 07 19	1985 02 12	du district: Terrebonne

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1203-6182 ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE À VAPEUR DES SPÉCIALISTES LTÉE	1971 01 15	1985 02 15	du capital-actions
1164-5264 EUGÈNE ALLARD LIMITÉE	1957 05 02	1985 02 15	de la dénomination sociale: GESTION CHARLES ALLARD INC.
2166-2275 EUGÈNE ALLARD (1984) INC.	1984 02 14	1985 02 15	du capital-actions
2149-6955 E. AUDET & FILS (1983) INC.	1982 12 29	1985 02 08	des dispositions
2149-7193 FERMES L. & M. BRETON INC.	1982 12 29	1985 02 07	du capital-actions
1174-6880 GARAGE NOËL LESSARD INC.	1963 08 22	1985 02 08	du capital-actions
1505-4653 GESTION GUY BOISVERT INC.	1976 10 28	1985 02 18	du district: Terrebonne
2161-9382 GESTION M.R.A.R. INC.	1983 11 02	1985 01 23	du capital-actions
2159-8644 GESTION RÉJEAN OUELLET INC.	1983 09 07	1985 02 12	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS DE LA LYRE INC.
1470-7954 GESTION TECHNA INC.	1976 10 12	1985 02 18	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 6
2314-6228 LE GROUPE D'INTERVENTIONS TOURISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE QUÉBEC INC.	1984 12 21	1985 02 11	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 15
1330-5784 LE GROUPE NOËL INC.	1973 04 26	1985 02 14	du district: Saint-François
1333-1780 GROUPE SANIBEC INC.	1972 10 13	1985 02 08	de la dénomination sociale: GSC SANIBEC LTÉE
1640-4006 LE GROUPE VIDÉOTRON LTÉE	1979 12 13	1985 02 11	du capital-actions
2173-4660 LES HABITATIONS JOURDELLE INC.	1984 08 09	1985 02 11	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1356-1600 HONCO INC.	1974 04 26	1985 02 18	du capital-actions
2149-4133 LES IMMEUBLES BOULEVARD INC.	1982 12 22	1985 02 12	de la dénomination sociale: TRANS-ACTION LES IMMEUBLES BOULEVARD INC.
2152-3360 LES INDUSTRIES RANCOURT LTÉE	1983 03 10	1985 02 15	du capital-actions
1634-9854 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ÉCONERGIE INC.	1979 04 03	1985 04 01	de la dénomination sociale: RICHARD LUC INC.
2149-7326 LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS VINGT-CENT INC.	1982 12 29	1985 02 08	du district: Longueuil
2158-0535 JACQUES CHARLAND INC.	1983 07 12	1985 02 13	de la dénomination sociale: SJC TRANSPORT INC.
2313-5825 LAC ST-JEAN DÉMÉNAGEMENT INC.	1984 12 03	1985 02 07	1) de la dénomination sociale: LAC ST-JEAN DÉMÉNAGEMENT LTÉE 2) du capital-actions
1141-0842 LANDRY AUTOMOBILES LTÉE	1943 10 19	1985 02 11	1) du capital-actions 2) des dispositions
1131-0679 L.G.L. CHAPDELAINÉ LTÉE	1968 03 01	1985 02 11	du capital-actions
1468-5952 MARCHÉ JACQUES ROBITAILLE INC.	1976 07 23	1985 02 11	du capital-actions
1860-8398 MARGOT DUMAIS INC.	1982 08 27	1985 02 12	du district: Montréal
1465-7423 LES MEUBLES TOUSIGNANT INC.	1976 03 24	1985 02 15	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
1228-1317 LES MINES D'ARGENT ABCOURT INC.	1971 01 11	1985 02 11	de la dénomination sociale: MINES ABCOURT INC. ABCOURT MINES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1840-6603 MODE N.L. INC.	1980 11 18	1985 02 12	de la dénomination sociale: MODES PAPINEAU INC. PAPINEAU FASHIONS INC.
1850-6709 MOTEL LÉVESQUE INC.	1981 10 01	1985 02 12	du capital-actions
1850-6071 LES PÉTROLES A. BELZILE INC.	1981 09 22	1985 02 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1100-3878 PÉTROLES RONOCO INC.	1957 09 16	1985 02 11	du capital-actions
1501-5670 PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	1976 03 05	1985 01 18	
2313-5676 LES PISCINES & PATIOS DU QUÉBEC INC.	1984 12 05	1985 02 14	1) du capital-actions 2) des dispositions
2162-5538 LES PLACEMENTS 485 & 475 OGILVY INC.	1983 11 15	1985 02 13	de la dénomination sociale: PLACEMENTS 2285 VALLIÈRES INC.
1863-4568 LES PLACEMENTS S.G.F. INC.	1982 11 23	1985 01 28	de la dénomination sociale: DAUNAIS INDUSTRIEL INC.
1853-9411 LES PNEUS BERNIER INC.	1982 01 08	1985 02 15	de la dénomination sociale: COFFRAGE LAVALOIS INC.
1841-2619 POSE INC.	1980 12 02	1985 02 18	du capital-actions
1862-4940 LE PRO DU PINCEAU INC.	1982 10 25	1985 02 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2161-4888 PRODUITS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS TELNOX LTÉE	1983 10 20	1985 02 18	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2173-8836 QUESNEL, TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.	1984 08 21	1985 01 04	de la dénomination sociale: QUESNEL, TREMBLAY, CHARLEBOIS & ASSOCIÉS INC.
2173-8836 QUESNEL, TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.	1984 08 21	1984 12 27	du district: Montréal

Denomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1462-3193 REMULARD LTÉE	1975 10 01	1985 02 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
2150-4964 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LES DEUX M. INC.	1983 01 20	1985 02 13	du district: Longueuil
1348-1411 TAPITEC INC.	1972 08 14	1985 02 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2169-0946 TRANSPORT LA TUQUE INC.	1984 04 16	1985 02 12	du capital-actions
1841-6362 TRANSPORT LAFERRIÈRE INC.	1980 12 11	1985 02 12	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

55

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2315-1095 RESTAURATION UNIVERSELLE INC.	constitution	1985 01 10	1985 02 11
2315-9692 TERRA FUTONS INC.	constitution	1985 01 31	1985 02 13

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

55

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-4858 ACTION COMMUNAUTAIRE JEUNESSE DU HAUT-RICHELIEU	1985 02 12	Saint-Jean-sur-Richelieu
2314-7663 ACTION-TRAVAIL DENIS-RIVERIN	1985 02 13	Mont-Louis
2315-3364 LES AMIS DU THÉÂTRE YIDDISH DE MONTRÉAL <i>FRIENDS OF THE YIDDISH THEATER OF MONTRÉAL</i>	1985 02 13	666, rue Sherbrooke ouest, bureau 600, Montréal
2313-9538 ASSOCIATION AU FIL DU TEMPS D'ANJOU	1985 02 12	Anjou
2315-3190 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE D'ALMA INC.	1985 02 14	140, rue St-Joseph sud, Alma
2314-4405 L'ASSOCIATION DES HÔTELIERS ET RESTAURATEURS DE SUTTON ET RÉGION INC. <i>THE HOTEL AND RESTAURANT OWNERS' ASSOCIATION OF SUTTON AND REGION INC.</i>	1985 02 15	1, rue Principale sud, Sutton
2314-4363 ASSOCIATION MOTO-TOURISME DE LOTBINIÈRE	1985 02 13	Deschaillons
2316-4171 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE ET DES SCIENCES	1985 02 14	1231, avenue Saint-Pascal, app. 2, Québec
2313-9868 ATELIER PAPYRUS INC.	1985 02 14	3583, rue Larochele, Trois-Rivières-Ouest
2316-4163 LES BOURGEONS DE LA MITIS	1985 02 13	Mont-Joli
2311-1552 CAMP DES ÎLES	1985 02 13	Lachute
2314-9016 CENTRE DE RECYCLAGE «VERRE-DURE»	1985 02 13	4135, St-Denis, bureau 4, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-4577 LE CERCLE DES FERMIERES «LES BUTINEUSES»	1985 02 13	12, rue de l'Église, Saint-Philippe-de-Néri, Kamou- raska
2312-7004 LES CHOEURS DENYS LA VERGNE	1985 02 13	4360, des Érables, Montréal
2316-4510 CLUB ARCHER GENTILLY INC.	1985 02 13	3560, rue des Hirondelles, Gentilly
2314-1047 CLUB DE FOOTBALL LES PATRIOTES	1985 02 14	Laval
2315-3000 CLUB DE L'ÂGE D'OR IDÉAL D'INVERNESS INC.	1985 02 12	Inverness, Mégantic
2313-9330 CLUB LIONS ST-ROMAIN INC.	1985 02 15	Saint-Romain
2315-3687 CLUB NAUTIQUE LES PLAISANCIERS DU HAVRE	1985 02 13	Havre-Aubert, Îles-de-la- Madeleine
2315-3216 LE COLLECTIF DES FEMMES DU Ô PAYS	1985 02 12	Lac-des-Aigles
2315-3620 COMITÉ ACTION-JEUNESSE DE N.-D.-DU-LAUS	1985 02 13	Notre-Dame-du-Laus
2316-4031 COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À ST-JÉRÔME - HIVER 1987 INC.	1985 02 12	280, rue Labelle, Saint-Jérôme
2314-7911 LE COMITÉ POPOTE ROULANTE DE COWANSVILLE INC.	1985 02 12	Cowansville
2316-4270 LA COMPAGNIE DE DANSE LE COTILLON	1985 02 13	Montréal
2316-4064 CORPORATION D'AIDE À LA CRÉATION ARTISTIQUE «LA MUSE» INC.	1985 02 12	Territoire de la Communauté Ur- baine de Québec
2315-7035 C.I.R.A.V. (CORPORATION INTERDISCIPLINAIRE DE RÉALISATIONS EN ARTS VISUELS	1985 02 15	Montréal
2315-7795 EMPLOI PARACHUTE INC.	1985 02 14	5105, boulevard Albert Tessier, Shawinigan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siege social
2312-0710 ÉQUIPE CYCLISTE QUADRA	1985 02 13	850, 50 ^e Avenue, Lachine
2310-4524 LES FEMMES DYNAMIQUES DE CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	1985 02 13	Cap-de-la-Madeleine
2169-6406 FONDS ALPHONSE-L'ESPÉRANCE POUR LA RECHERCHE EN CANCER ET MALADIES DU POU MON	1985 02 13	2725, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
2315-7167 GARDERIE PAMPELUNE	1985 02 15	Hull
2313-9629 LE GROUPE VOCAL LES COULEURS DU TEMPS INC.	1985 02 13	521, rue Delage, Lac Saint-Charles
2316-4353 G.C.L.F. RADIO JEUNESSE INC.	1985 02 12	2467, Jean Durand, app. 5, Sainte-Foy
2316-4072 HABITATIONS JARDINS FLEURIS INC.	1985 02 12	Sherbrooke
2313-9975 LIGUE DE HOCKEY DES TRAVAILLEURS DE MONT-JOLI	1985 02 14	Mont-Joli
2314-7838 LOISIRS PLEIN-AIR LAC ST-CHARLES INC.	1985 02 12	510, rue Delage ouest, Lac Saint-Charles
2310-6735 MAILLON DES HAÏTIENS D'ANJOU	1985 02 13	Anjou
2315-3471 MUSÉE QUÉBÉCOIS DE LA CHASSE (1985) INC.	1985 02 13	Waterloo
2311-1057 NOIRS DE ST-LÉONARD (L.M.I.) INC.	1985 02 12	5721, des Marronniers, Montréal
2313-9546 LES PRODUCTIONS MON REPOS	1985 02 13	65, avenue Duverger, app. 5, Outremont
2314-1682 LA RADIO COMMUNAUTAIRE DU WEST-ISLAND	1985 02 12	401, boulevard St-Jean, Pointe-Claire
2314-1237 REGISTRE OSTÉOPATHIQUE DU QUÉBEC	1985 02 15	5637, rue Stirling, Montréal

Denomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2315-7050 REGROUPEMENT DES ANCIENS EMPLOYÉS DES POSTES DE ST-HYACINTHE R.A.E.P.	1985 02 15	1055, avenue St-Dominique, Saint-Hyacinthe
2316-4486 REGROUPEMENT DES CITOYENS DE PINCOURT INC.	1985 02 13	56, 7 ^e Avenue, Pincourt
2315-7704 REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DE LA RÉGION DE QUÉBEC R.M.J.R.Q.	1985 02 13	Québec
2315-3398 LES RÉSIDENTS DU SECTEUR DES ESTACADES DE LA VILLE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	1985 02 13	Cap-de-la-Madeleine
2315-7126 LES SANS-EMPLOI 40 ANS ET PLUS DU QUÉBEC	1985 02 13	Montréal
2316-4106 SERVICE DES LOISIRS DE CARIGNAN INC.	1985 02 13	1523, chemin Chambly, Carignan
2310-6982 LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE QUÉBEC	1985 02 13	Québec
2315-3224 LA SOCIÉTÉ C.L.E. DE LA RÉGION DE MATANE INC.	1985 02 12	Matane
2312-0520 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE BROSSARD	1985 02 13	Brossard
2316-4569 STATIONS BALNÉAIRES CHARLEVOIX	1985 02 15	Saint-Irénée
2316-4148 LE TREFLERIE	1985 02 12	Maria

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1643-8848 ASSOCIATION DE LOISIRS DES HANDI-CAPÉS PHYSIQUES DE POINTES-AUX-TREMBLES, MONTRÉAL-EST	1980 04 21	1985 02 12	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION DE LOISIRS DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE POINTE-AUX-TREMBLES ET DE L'EST DE MONTRÉAL 2) des objets
1847-7968 LE CAFÉ DE LA GRANGE	1981 11 09	1985 02 15	1) de la dénomination sociale: MAISON DE QUARTIER STE-DOROTHÉE 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers
1262-5539 CLUB RICHELIEU ST-GEORGES INC.	1962 02 08	1985 02 15	1) des objets 2) des dispositions 3) du siège social:
1855-6456 FONDATION JACINTHE LEVESQUE, SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION K.R.T.	1982 03 09	1985 02 12	1) de la dénomination sociale: FONDATION JACINTHE LÉVESQUE, SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION KRTB 2) des objets
2172-4505 LES HABITATIONS POPULAIRES VINCENT-MASSEY INC.	1984 07 19	1985 02 12	des dispositions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1628-5785 GRAPHITECHNIQUE INC.	1978 07 28	231, rue de Troyes, Neufchâtel
1508-8735 RADIO D'AUTOS ST-HYACINTHE INC.	1977 11 22	2223, rue Demers, Sainte-Madeleine

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

55

Changement du domicile légal — Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1632-2760 ASPHALTE A.B.C. INC.	1978 12 15	1412, boulevard Paquette, Mont-Laurier
1841-1348 ATELIER FERMIERES DES LOISIRS DE CLARKE CITY	1980 12 01	15, rue O'Brien, Clarke City
1505-3382 BOUTIQUE DU MEUBLE HÉRITAGE INC.	1976 10 18	260 A, rue Notre-Dame, Repentigny
1639-2037 CENTRE DE PEINTURE ET DE DÉCORATION T. M. INC.	1979 10 02	615, rue Mofette, Thetford Mines
1254-2320 CENTRE D'ACCUEIL DE LA DORÉ INC.	1967 03 31	4921, rue Peupliers, La Doré
1296-0183 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-JÉRÔME NO: 1892	1970 03 23	109, rue Marie Victorin, Saint-Jérôme

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1472-5923 LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE DISRAËLI NO: 3053	1953 04 22	296, rue Guertin, Disraëli
1629-0025 LE COMITÉ DE SOLIDARITÉ DE TROIS-RIVIÈRES INC.	1978 08 14	942, rue Ste-Geneviève, Trois-Rivières
2154-7757 COMITÉ POUR LA DÉFENSE DES ASSISTÉS SOCIAUX / DES CHENAUX	1983 05 04	90, Rivière-à-Veillette, Sainte-Geneviève-de-Batiscan
1480-4470 COMPAGNIE DE THÉÂTRE LE CARROUSEL	1975 10 17	556, rue Mercille, Saint-Lambert
1637-6139 LES CONSTRUCTIONS MICHEL LESSARD INC.	1979 07 13	4345, rue Varennes, Rock Forest
2164-0016 CONTACT-JEUNESSE 2000	1984 01 26	275, rue de l'Église, bureau 512, Québec
1236-6977 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ C.D.C. INC.	1959 12 10	85, de Castelnau ouest, Montréal
1226-5096 LES ENTREPRISES GIOPIGI INC.	1970 05 27	600, Grande-Allée est, Québec
1258-2573 EXECO INC.	1969 09 30	50, rue Jordi-Bonet, Granby
1846-2754 FONDATION CHAMPLAIN	1981 05 15	7150, rue Marie-Victorin, Montréal
1262-7451 GERMAIN SIMARD INC.	1966 04 06	2455, rue Jetté, Montréal
2166-7431 GROUPE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE MULTIDISCIPLINAIRE EN ÉCOLOGIE DE TROIS-RIVIÈRES	1984 04 12	4105, rue Louis-Pinard, bureau 2, Trois-Rivières
1117-6559 J. BRISSETTE LTÉE	1957 02 18	3285, rue Cavendish, bureau 675, Montréal
1274-1617 LES LOISIRS STE-MARIE SALOMÉ INC.	1967 01 30	9, rue Richard, Sainte-Marie-Salomé

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1247-2080 MERCERIE CLÉMENT & CLÉMENT	1960 11 28	313, chemin Pointe-aux-Anglais, Saint-Placide
1103-7553 PAUL CLÉMENT INC.	1964 01 10	313, chemin Pointe-aux-Anglais, Saint-Placide
1504-8333 PIÈCES D'AUTO EXPERT LTÉE	1976 09 01	3005, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe
1116-0074 QUALITY & STYLE FUR CO. INC.	1962 06 06	1449, rue St-Alexander, bureau 1101, Montréal
1120-6596 RESTAURANT PAUL INC.	1966 09 20	4169, rue St-Denis, Montréal
2169-3957 SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE «ONDE AMITIÉ»	1984 06 28	1637, rue Notre-Dame nord, Thetford Mines
1637-6493 SOCIÉTÉ DE COURTAGE MELOCHE LIMITÉE	1979 07 23	500, boulevard Dorchester ouest, bureau 11, Montréal
1637-9372 VILLAGE CULTUREL DE L'ESTRIE	1979 09 05	31, rue King ouest, bureau 315, Sherbrooke

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

55

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1630-6763 ASSOCIATION DES MARCHANDS DE TERRASSE FABREVILLE INC.	1978 10 18	4
1158-0313 INDUSTRIES DRUMMOND LTÉE	1963 02 14	3

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1269-7850 SOCIÉTÉ KENT INC.	1972 05 17	5

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1647-5907 1647-5907 QUÉBEC INC.	1980 09 17	1985 03 02
1864-3155 1864-3155 QUÉBEC INC.	1982 12 13	1985 03 02
1501-5340 AGENCE DE VOYAGES HENRI BRISEBOIS INC.	1976 01 06	1985 03 02
1627-7493 AIDE À DOMICILE MERCIER INC.	1978 06 26	1985 03 02
1848-7736 ALANDA INC.	1981 07 25	1985 03 09
1233-8406 ARMATURE RÉGIONALE DU CAP INC.	1970 12 31	1985 03 02
1474-3322 ARTISANNERIE SOLEIL DU SUD INC.	1977 02 17	1985 03 02
1636-4507 LES ASSUREURS ROY, HIRSCHY & ASSOCIÉS INC.	1979 05 24	1985 03 09
1634-9243 ATELIER DE SOUDURE ET DE RÉPARATION CUSSON INC.	1979 03 26	1985 03 02
1124-0546 AURELIEN BOILY INC.	1958 02 12	1985 03 02
1477-1216 AUTOBUS MICHEL LACHANCE INC.	1977 05 02	1985 03 02
1633-6695 AUTOS D'OCCASION ARARAT LTÉE	1979 02 12	1985 03 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1646-7029 A. SID & GUY SYLVESTRE INC.	1980 07 16	1985 03 02
1852-2615 BÉCAMONT INC.	1981 11 12	1985 03 02
1235-7265 BEETZ BAIE CAMP	1965 06 15	1985 03 02
1636-6999 BIJOUTERIE MARCEL HÉBERT INC.	1979 05 31	1985 03 02
1331-4505 BRASSERIE STE-ANNE INC.	1973 06 08	1985 03 02
1856-3809 CAROL PLANTE INC.	1982 03 29	1985 03 02
1245-2348 CHAREFORD INC.	1971 10 18	1985 03 02
1161-9533 CHARLAND & LEDUC INC.	1965 11 19	1985 03 02
1840-3154 LES CHAUFFEURS DE L'AMITIÉ INC.	1980 10 31	1985 03 02
1237-3494 CLUB BÉBÉ	1963 03 20	1985 03 02
1842-5504 CLUB DE HOCKEY LES COPAINS DE MONTRÉAL-NORD INC.	1981 02 25	1985 03 02
2159-5491 CLUB TEX-AS G.L.C. INC.	1983 09 29	1985 03 02
1631-9105 COIFFURE VISION INC.	1978 12 04	1985 03 09
1285-9005 COMPAGNIE TELMAC INC.	1968 06 10	1985 03 02
1111-3636 CONCRETE ENGINEERING LIMITED	1930 09 08	1985 03 02
1629-0454 CONFIGEST INC.	1978 08 21	1985 03 02
1465-8660 CONSTRUCTION REMY LTÉE	1976 03 29	1985 03 02
1355-5016 LA CORPORATION LAROJA	1974 05 13	1985 03 02
1339-1180 CORPORATION OLPA	1973 08 30	1985 03 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1344-4666 DABOMAR INC.	1973 10 03	1985 03 02
1360-3865 DISTRIBUTION T.M.D.R. INC.	1974 11 22	1985 03 02
1109-0131 DISTRIBUTORS INCORPORATED	1944 11 13	1985 03 02
1278-6323 DOMINION PACKERS LIMITED	1945 06 07	1985 03 02
1641-7685 DU PIGNON INC.	1980 03 06	1985 03 02
1317-3075 LES ENTREPRISES E.W.M. INC.	1960 11 18	1985 03 02
1111-3776 LES ÉQUIPEMENTS NORTHSPORT LTÉE	1964 04 16	1985 03 02
1846-4628 FERME JULES BEAUDOIN INC.	1981 05 15	1985 03 02
1348-3292 LES FOYERS MOBILES L.P. INC.	1973 12 05	1985 03 02
1184-3224 GARAGE COUTURE INC.	1967 12 06	1985 03 02
1362-9902 GÉRARD BÉLAND LTÉE	1975 04 21	1985 03 02
1264-6840 GUYBROOKE TRADING INC.	1971 08 25	1985 03 02
1286-6851 LES IMMEUBLES TRILAND INC.	1959 09 23	1985 03 02
1271-8516 INDUSTRIAL LEASEHOLDS LIMITED	1954 12 14	1985 03 02
1165-7368 INDUSTRIES BOURASSA LTÉE	1946 04 25	1985 03 02
1845-4835 INDUSTRIES MAROGAN LTÉE	1981 04 22	1985 03 09
1109-7367 J.J. KLEIN LTD.	1961 02 08	1985 03 02
1301-8197 LAGUE EXPRESS INC.	1959 12 29	1985 03 02
1270-9069 LAKESHORE TRADING INC.	1971 08 25	1985 03 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1155-3252 LAROCHELLE & FILS INCORPORÉ	1946 08 08	1985 03 02
1117-6740 LAURENT MOLINI INC.	1953 11 10	1985 03 02
1633-7388 LITHO CARTIER INC.	1979 02 13	1985 03 02
1465-5260 LORENZO ST-LAURENT INC.	1976 03 12	1985 03 02
1133-9058 LUCIEN BÉLANGER LTÉE	1961 07 31	1985 03 02
1157-2922 L. BOLDUC INC.	1964 06 02	1985 03 02
2311-7559 L.D. DYNASTIE INC.	1984 10 29	1985 03 02
1220-4343 LA MAISON SIMONS LIMITÉE	1971 12 20	1985 03 02
1300-8735 MANUTENTION BEAUCHESNE INC.	1969 01 08	1985 03 02
1166-0867 MLLE E. FORTIN, INCORPORÉE	1947 11 25	1985 03 02
1278-4021 ORLY INVESTMENT CORPORATION	1959 05 13	1985 03 02
1241-5915 O'BRIEN EXPLORATIONS LIMITED	1925 01 12	1985 03 02
1632-9765 PAUL HERVIEUX ET LOUIS SYLVESTRE INC.	1979 01 17	1985 03 02
1212-8526 PÉTROLES MONTCALM INC.	1971 07 13	1985 03 02
1249-9075 LES PLACEMENTS JEAN COUTU INC.	1967 09 14	1985 03 02
1848-6779 PLACEMENTS SUBÉRO INC.	1981 07 21	1985 03 09
1844-5593 PNEUS VOCATION NOUVELLE INC.	1981 03 20	1985 03 02
1117-7540 PORETE CO. (CANADA) LTD.	1947 10 01	1985 03 02
1503-2824 LES PRODUCTIONS YVES-JEAN INC.	1976 04 30	1985 03 02

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1333-8645 PROPRIÉTÉS OMER DESERRES LTÉE	1973 01 30	1985 03 02
1151-7208 QUIDI VIDI INC.	1958 07 14	1985 03 09
2151-9954 RADIO ÉTUDIANTE C.D.P.T. INC.	1983 03 02	1985 03 02
2170-8482 RÊVES D'ENFANT INC.	1984 05 29	1985 03 02
1360-4822 ROLESCO (CANADA) LIMITÉE	1974 11 27	1985 03 02
1625-3197 ROSAIRE BÉLAND INC.	1978 04 11	1985 03 09
1360-4459 TEXTILES CHAMBORD INC.	1974 11 26	1985 03 02
1506-5097 TRANSPORT LABBÉ INC.	1977 08 26	1985 03 02
1466-0351 TRANSPORT M.G.L. INC.	1976 04 05	1985 03 02
1266-4173 T.H. TAYLOR CO. LTD.	1951 06 29	1985 03 02
1287-5597 VOSKO HOLDINGS INC.	1963 12 12	1985 03 02

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

55

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1289-8219 ** ÉLECTRONIQUES TANDY LTÉE	1985 02 08

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

55

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2366-2398 ** LES VACANCES INTERNATIONALES CANADIENNES INC.	1985 02 12	Mme Claudette Lévesque, 2055, rue Peel, bureau 270, Montréal	2055, rue Peel, bureau 270, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières:*
JEAN-MARIE BOUCHARD

55

Coopératives — Loi sur les

Délivrance des statuts de continuation d'un syndicat coopératif en coopérative

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de continuation d'un syndicat coopératif en coopérative à la coopérative suivante:

No dossier	Dénomination sociale	Dénomination sociale des syndicats	Date de la continuation
274-004	COOPÉRATIVE DE TÉLÉVISION DE GASPÉ	THE GASPÉ-SOUTH TELECASTING SYNDICATE	1984 12 12

Le sous-ministre,
CHARLES E. BEAULIEU

59

Délivrance des statuts de constitution

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
231-908	COOP D'HABITATION VARSOVIE	1984 12 13
340-185	COOP DE COUTURE À VOTRE MESURE	1984 12 18
285-040	COOP DE VIE COMMUNAUTAIRE LA CHAÎNE	1984 12 11
231-907	COOPÉRATIVE D'HABITATION «CHEZ SOI» DE VILLE LEMOYNE	1984 12 13

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
231-903	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION «DEVONSHIRE» (MONTRÉAL)	1984 12 13
231-906	COOPÉRATIVE D'HABITATION «DU BAS DE LA CÔTE»	1984 12 13
231-910	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA RÉVÉLATION»	1984 12 14
231-898	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE CAMAÏEU»	1984 12 04
231-912	COOPÉRATIVE D'HABITATION «PLACÉ D'YOUVILLE» À MONTRÉAL	1984 12 18
231-904	COOPÉRATIVE D'HABITATION DE CHÂTEAUGUAY	1984 12 13
231-901	COOPÉRATIVE D'HABITATION DU PALMIER DÉCONNECTÉ	1984 12 10
231-909	COOPÉRATIVE D'HABITATION FLEUR DE LYS DE VERDUN	1984 12 14
231-900	COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ALIZE	1984 12 10
231-902	COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ANCIEN FAUBOURG DE SHERBROOKE	1984 12 13
231-899	COOPÉRATIVE D'HABITATION LA BOUTONNIÈRE DE QUÉBEC	1984 12 07
231-911	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE RELAIS» DE VERDUN	1984 12 18
231-905	COOPÉRATIVE D'HABITATION TROIS ÉTOILES DE L'ÉPIPHANIE	1984 12 13
260-098	LA COOPÉRATIVE DES ÉTUDIANTS (ES) EN GÉNIE ET INFORMATIQUE DE CONCORDIA	1984 12 17

Le sous-ministre,
CHARLES E. BEAULIEU

59

Délivrance de statuts de modification d'une coopérative, fédération et confédération

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'il a délivré des statuts de modification aux coopératives, fédérations et confédérations suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Modification	Date de modification
252-061	ASSOCIATION COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE ST-LOUIS (ST-OMER)	ancienne dénomination sociale: ASSOCIATION COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE ST-LOUIS, COMTÉ DE BONAVENTURE Objet et territoire de recrutement des membres	1984 12 12
231-496	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION ENSOLEILLÉE DE BAIE-COMEAU	ancienne dénomination sociale: LA COOPÉRATIVE D'HABITATION ENSOLEILLÉE DE HAUTERIVE district judiciaire: Hauterive	1984 12 10

Le sous-ministre,
CHARLES E. BEAULIEU

59

Délivrance de statuts de fusion entre une coopérative et une compagnie

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de fusion entre une coopérative et une compagnie à la coopérative suivante:

No dossier	Dénomination sociale	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de la fusion
211-234	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE RÉGIONALE STE-ROSALIE	CELUBEC ET CELUBEC INC. PORVOBEC INC.	1984 12 01

59

*Le sous-ministre,
CHARLES E. BEAULIEU*

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARM-ESCOMPTE JEAN COUTU (F. HAROUN) ENR.	1974 05 17	1985 02 13	2955, boul. de la Concorde, Laval et 405, boul. de Laurentides, Laval
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ST-JÉRÔME	1984 04 13	1985 02 22	276, St-Jacques, local 1015, Montréal

57

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBLANC*

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
6755, CÔTE DE LIESSE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6755, CÔTE DE LIESSE, LIMITED	1985 02 15	5780, av. Decelles, local 320, Montréal

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NIM-1985 <i>NIM AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP-1985</i>	1985 02 14	1010, Sherbrooke ouest, local 614, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NIM (QUÉBEC)-1985 <i>NIM (QUÉBEC) AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP-1985</i>	1985 02 14	1010, Sherbrooke ouest, local 614, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SATURNE	1985 02 19	1850, croissant Séguin, Brossard
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SEVILLE	1985 02 19	1850, croissant Séguin, Brossard
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMARD	1985 02 19	1850, croissant Séguin, Brossard

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

57

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de siège social (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1643-5505 L'ASSOCIATION DES CONDITIONNEURS DE SEMENCES PÉDIGRÉES DU QUÉBEC	34, Lemonde, Saint-Liboire	1980 07 31

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

55

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Accueil Vert-Pré d'Huberdeau

Le Conseil d'administration de l'Accueil Vert-Pré d'Huberdeau, lors de son assemblée régulière du 21 juin 1983, a désigné Clément Langlois responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Huberdeau, le 5 février 1985

Pour le centre d'accueil,
SUZANNE P. SYLVESTRE

40078

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue le Règlement numéro 84-1, adopté le 28 novembre 1984, relatif au Règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 26 février 1985

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX, député de Rimouski

58

Avis divers

Commission scolaire de Jacques-Cartier Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées la Commission scolaire de Jacques-Cartier, rachètera le 1^{er} avril 1985, un montant de 42 500 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} avril 1989 de son émission d'obligations originale de 1 472 500 \$ datée du 1^{er} avril 1969 et portant un taux d'intérêt de 8 % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 500 \$: numéro D-081

Dénominations de 1 000 \$: numéros M-1151, M-1152, M-1177, M-1188, M-1189, M-1190, M-1191, M-1196, M-1202, M-1203, M-1210, M-1216, M-1217, M-1219, M-1221, M-1227, M-1246, M-1247, M-1249, M-1271, M-1274, M-1275, M-1283, M-1293, M-1295, M-1298, M-1300, M-1315, M-1320, M-1323, M-1333, M-1334, M-1343, M-1344, M-1352, M-1360, M-1368, M-1401, M-1403, M-1407, M-1412, M-1420.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} avril 1984 et devront être présentées pour remboursement.

Longueuil, le 6 février 1985

1500, boulevard Curé-Poirier est
Longueuil, QC
J4J 4T9

40034

Le secrétaire général,
ME GAÉLAN BOUCHER

La Compagnie canadienne d'oxygène Limitée et Boc, Inc.

Nous donnons avis que sera présentée au Parlement du Canada, au cours de sa session actuelle ou de l'une des deux suivantes, par

a) La Compagnie canadienne d'oxygène Limitée, dûment constituée en corporation en vertu des lois du Canada, société dont le principal établissement se trouve en la ville de Mississauga, province d'Ontario, et qui est, au Canada, le concessionnaire exclusif de la société Boc, Inc., pour la vente du produit fabriqué en vertu du brevet canadien no 855255, et

b) la société Boc, Inc., dûment constituée en corporation en vertu des lois de l'État de Delaware, l'un des états des États-Unis d'Amérique, société dont le principal établissement se trouve dans la ville de Montvale, État de New Jersey, l'un des états des États-Unis d'Amérique, et qui est cessionnaire dudit brevet.

Une pétition sollicitant l'adoption d'une loi d'intérêt privé prolongeant la durée de ce brevet nonobstant l'article 48 de la Loi sur les brevets (S.R.C., 1970, chap. P-4).

Ottawa, province d'Ontario, le 8 février 1985

Les avocats des pétitionnaires,
GOWLING & HENDERSON

160, rue Elgin
Ottawa, Ontario
H1N 8S3

39848-8-4

Compagnie du chemin de fer de Québec Central*Aux détenteurs de titres*

L'assemblée générale annuelle des détenteurs de titres de la Compagnie du chemin de fer de Québec Central se tiendra à la gare Windsor, Montréal, QC, Canada, dans la salle de conférence, bureau 100, le mercredi 17 avril 1985 à onze heures pour présenter les états financiers, élire deux administrateurs, représentant les détenteurs de titres de la compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, nommer le vérificateur de la compagnie et examiner toutes les questions dont elle pourra être saisie.

Par ordre du Conseil

Montréal, le 22 février 1985

40017-10-4

Le secrétaire,
R.L. PARTRIDGE

L'Islet, le 13 février 1985

40094

Le secrétaire-trésorier,
BERTRAND COUILLARD

Succession Edgar Taillon

Avis est, par la présente, donné que Nicole Mc Kibbin Taillon ès qualités de tutrice de Frédéric-François Taillon a accepté, sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Edgard Taillon, décédé à Québec, le 10 août 1984, aux termes d'un acte passé devant Ysa Brochu, notaire, le 21 février 1985, et dont copie a été enregistrée à Québec, le 25 février 1985, sous le numéro 1138773. Un inventaire des biens du défunt peut être consulté au bureau de la notaire, Me Ysa Brochu, bureau: 1307, boulevard Masson, Les Saules, QC, G1P 1J6.

Les Saules, le 28 février 1985

40117

Le procureur,
YSA BROCHU, notaire

Municipalité de Sainte-Françoise

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 4 février 1985, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 46-85 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

La perception de ce droit est déléguée à la municipalité régionale de comté de Bécancour qu'elle remettra à la fin de chaque mois à la municipalité de Sainte-Françoise.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Sainte-Françoise, le 8 février 1985

40018

La secrétaire-trésorière,
DIANE A. BOISVERT

Paroisse de Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 4 février 1985, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 143 - 1985 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Succession Keith Mitchell

Avis est, par les présentes, donné que Marjorie Mitchell, Terri Mitchell et Beverley Webber, en sa qualité de tutrice à sa fille mineure Brenda Carol Mitchell, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Keith Mitchell, en son vivant domicilié au 7566, Casgrain, Montréal, province de Québec, aux termes d'un acte passé devant Sylvie Beaupré, notaire, le cinquième jour du mois de février mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), sous le numéro 2431 de ses minutes, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le cinquième jour du mois de février mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) sous le numéro 3554433.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Sylvie Beaupré, notaire, 276, Saint-Jacques, local 905, Montréal, le cinquième jour du mois de février mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985).

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 7 février 1985

40095

Le procureur,
SYLVIE BEAUPRÉ, notaire

Ville de La Baie

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 649 du Code municipal (L.R.Q., chap. C-27.1) l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 1985 02 08, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de « S.I.D.A.C. ville de La Baie ».

La Baie, le 8 février 1985

*Le greffier de la ville
de La Baie*
M. ROSAIRE POITRAS
2311-9381

40096

Ville de Nicolet*Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Nicolet rachètera le 1^{er} mai 1985 un montant de 17 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} mai 1989 d'une tranche de 98 500,00 \$ de l'émission originale de 254 500,00 \$, datée du 1^{er} mai 1969 et portant un taux d'intérêt de 8 % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

Le tirage au sort a été effectué le 12 février 1985 à l'hôtel de ville de Nicolet et les titres ainsi rachetés sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$: numéros M-161, M-169, M-171, M-176, M-182, M-184, M-186, M-187, M-193, M-194, M-195, M-208, M-212, M-216, M-235, M-240, M-241.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} mai 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Nicolet, le 4 mars, 1985

Le secrétaire-trésorier,
FRANK VALLÉE, O.M.A.

40089

**Caisses d'épargne et de crédit —
Loi sur les****Caisse d'économie Aéroport et sa version anglaise
Airport Credit Union**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, la « CAISSE D'ÉCONOMIE AÉROPORT et sa version anglaise AIRPORT CREDIT UNION » et « North Star Credit Union » datée du 15 novembre 1984 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse d'économie Aéroport et sa version Airport Credit Union ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Dorval dans le circonscription électorale de Jacques-Cartier.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est:

Les employés, retraités, leurs conjoints et enfants majeurs des corporations, sociétés et institutions suivantes:

— Air Canada et ses filiales

— Québécoir - Air Québec et ses filiales

— Les employés de la Caisse d'économie Aéroport et sa version Airport Credit Union.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec.

Québec, le 20 février 1985

Le ministre des Finances,
YVES L. DUHAIME

40079

Caisse populaire Lavalloise

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « Caisse populaire Laval Centre » et « CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE LAVAL » datée du 12 décembre 1984 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse populaire Lavalloise ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Laval dans la circonscription électorale de Vimont.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: ville de Laval, l'île de Montréal, et les circonscriptions électorales de Groulx et Terrebonne.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 20 février 1985

40080

Le ministre des Finances,
YVES L. DUHAIME

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Albert Alphonse Martin Bougie

Par le certificat numéro 85-63 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Albert Alphonse Martin Dufour dit Bougie, né (e) le 26 août 1965, en celui de Albert Alphonse Martin Bougie.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Barry Morgan

Par le certificat numéro 85-92 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Barry Morgenstern dit Morgen, né (e) le 15 décembre 1929, en celui de Barry Morgan.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Blanche Dolorès Doris Tremblay

Par le certificat numéro 85-66 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Blanche Dolorès Côté, né (e) 23 juin 1930, en celui de Blanche Dolorès Doris Tremblay.

Sainte-Foy, le 20 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Christina Johanne Demers

Par le certificat numéro 85-108 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Christina Demers, né (e) le 7 septembre 1958, en celui de Christina Johanne Demers.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Edward Kendall

Par le certificat numéro 85-71 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Edward Kindelevitch, né (e) le 13 juillet 1925, en celui de Edward Kendall.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Esther Cécile Barington

Par le certificat numéro 85-103 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Esther Cécile Harrar, né (e) le 28 mai 1960, en celui de Esther Cécile Barington.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Issie Morgan

Par le certificat numéro 85-90 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Issie (Abe) Morgenstern, né (e) le 15 décembre 1929, en celui de Issie Morgan.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Adélarde Steven Allen

Par le certificat numéro 85-110 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Adélarde Stephen Allen, né (e) le 6 mai 1920, en celui de Joseph Adélarde Steven Allen.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Albert Alfred Édouard Jean Boudrias

Par le certificat numéro 85-77 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Alfred Édouard Boudrias, né (e) le 25 octobre 1924, en celui de Joseph Albert Alfred Édouard Jean Boudrias.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Albert Edward Latray

Par le certificat numéro 85-94 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Edward Latreille, né (e) le 26 juillet 1923, en celui de Joseph Albert Edward Latray.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph George Alphonse Allan Baculis

Par le certificat numéro 85-74 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph George Alphonse Baculis, né (e) le 21 novembre 1930, en celui de Joseph George Alphonse Allan Baculis.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean-Marie Roberge

Par le certificat numéro 85-82 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Paul Émile Roberge, né (e) le 2 mai 1932, en celui de Joseph Jean-Marie Roberge.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lucien Jean Michel Huot

Par le certificat numéro 85-93 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Jean Michel Collin, né (e) le 16 février 1966, en celui de Joseph Lucien Jean Michel Huot.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Marcel Jean René Paulin

Par le certificat numéro 85-79 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Jean René Doré, né (e) le 24 février 1963, en celui de Joseph Marcel Jean René Paulin.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Mario André Grandmont

Par le certificat numéro 85-101 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Mario André Malenfant, né (e) le 5 avril 1965, en celui de Joseph Mario André Grandmont.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Mario Turbide

Par le certificat numéro 85-102 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Mario Houde dit Turbide, né (e) le 3 octobre 1958, en celui de Joseph Mario Turbide.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Joseph Réal Réjean Gingras

Par le certificat numéro 85-65 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Réal Régent Gingras, né (e) le 6 janvier 1953, en celui de Joseph Réal Réjean Gingras.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Joseph Rosaire Alain Lefrançois

Par le certificat numéro 85-100 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rosaire Alain Bibaud, né (e) le 2 novembre 1965, en celui de Joseph Rosaire Alain Lefrançois.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Joseph Stewart Richard Guay

Par le certificat numéro 85-60 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Stewart Richard Bélanger, né (e) le 10 octobre 1950, en celui de Joseph Stewart Richard Guay.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Joseph Yvon André Chassé

Par le certificat numéro 85-61 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yvon André Bourbonnais, né (e) le 11 janvier 1966, en celui de Joseph Yvon André Chassé.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Joyce Pearl Makkay

Par le certificat numéro 85-96 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joyce Pearl Kiss, né (e) le 17 décembre 1958, en celui de Joyce Pearl Makkay.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Lazar Weiss

Par le certificat numéro 85-59 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lazar Kaller, né (e) le 31 octobre 1951, en celui de Lazar Weiss.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Lovleen Kaur Bassan

Par le certificat numéro 85-67 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Daižy Singh, né (e) le 9 décembre 1964, en celui de Lovleen Kaur Bassan.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Lucienne Élizabeth Marie Marthe Lemay

Par le certificat numéro 85-75 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Lucienne Élizabeth Marie-Marthe Hébert, né (e) le 28 février 1950, en celui de Lucienne Élizabeth Marie Marthe Lemay.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lynn d'Auteuil

Par le certificat numéro 85-106 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Barnabé Gilles d'Auteuil, né (e) le 30 avril 1934, en celui de Lynn d'Auteuil.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Agathe Lise Lepage

Par le certificat numéro 85-98 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Agathe Lise Périard, né (e) le 29 février 1964, en celui de Marie Agathe Lise Lepage.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Ange Alice Truchon

Par le certificat numéro 85-99 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ange Truchon, né (e) le 25 mars 1938, en celui de Marie Ange Alice Truchon.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Blanche Pariseau

Par le certificat numéro 85-62 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ernestine, né (e) le 21 juin 1919, en celui de Marie Blanche Pariseau.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Cécile Clotide Alice Lafortune

Par le certificat numéro 85-69 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Cécile Clotide Lafortune, né (e) le 10 juillet 1920, en celui de Marie Cécile Clotide Alice Lafortune.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Irena Irka Teodorczyk

Par le certificat numéro 85-87 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Irena Teodorczyk, né (e) le 31 janvier 1948, en celui de Marie Irena Irka Teodorczyk.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Irène Danielle Lavigne

Par le certificat numéro 85-80 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Irène Danielle Vinet, né (e) le 12 septembre 1965, en celui de Marie Irène Danielle Lavigne.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeanne Estelle Bouchard

Par le certificat numéro 85-86 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Estelle Bouchard, né (e) le 6 avril 1934, en celui de Marie Jeanne Estelle Bouchard.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jimmy Jeanne Gemma Fournier

Par le certificat numéro 85-107 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne Gemma Fournier, né (e) le 6 février 1946, en celui de Marie Jimmy Jeanne Gemma Fournier.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Marie Judith Anna Santarossa

Par le certificat numéro 85-85 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Guedetta Anna Santarossa, né (e) le 28 juillet 1951, en celui de Marie Judith Anna Santarossa.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Marie Louisane Aline Louise Bélanger

Par le certificat numéro 85-105 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Aline Louisane Bélanger, né (e) le 17 janvier 1950, en celui de Marie Louisane Aline Louise Bélanger.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Marie Louise Marguerite Papillon

Par le certificat numéro 85-73 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louise, né (e) le 23 décembre 1912, en celui de Marie Louise Marguerite Papillon.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Marie Lucienne Marjolaine Boisvert

Par le certificat numéro 85-88 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de M. Lucienne Boisvert, né (e) le 16 mai 1944, en celui de Marie Lucienne Marjolaine Boisvert.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Marie Madeleine Daigle

Par le certificat numéro 85-70 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Madeleine, né (e) le 21 août 1914, en celui de Marie Madeleine Daigle.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Marie Manon Renée Fillion-Boutin

Par le certificat numéro 85-97 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Manon Renée Boutin, né (e) le 17 juillet 1964, en celui de Marie Manon Renée Fillion-Boutin.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Marie Marguerite Lise Suzanne Richer

Par le certificat numéro 85-104 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Lise Suzanne Sauro, né (e) le 25 août 1961, en celui de Marie Marguerite Lise Suzanne Richer.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Marie Marthe Gilbert

Par le certificat numéro 85-89 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marthe, né (e) le 23 octobre 1929, en celui de Marie Marthe Gilbert.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Vitaline Ginette Breton

Par le certificat numéro 85-72 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Vitaline, né (e) le 16 mai 1925, en celui de Marie Vitaline Ginette Breton.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mark Morgan

Par le certificat numéro 85-91 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mark Morgenstern dit Morgan, né (e) le 15 février 1963, en celui de Mark Morgan.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Max Nair

Par le certificat numéro 85-64 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vythilingum Sanguni Nair, né (e) le 24 février 1961, en celui de Max Nair.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Penelope Lynn Dawe

Par le certificat numéro 85-81 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Penelope Lyn Cybuliak, né (e) le 10 janvier 1956, en celui de Penelope Lynn Dawe.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Renée Lorrain Greenberg

Par le certificat numéro 85-78 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nancy Lorrain Greenberg, né (e) le 29 avril 1958, en celui de Renée Lorrain Greenberg.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Shirley Elizabeth Skerrett

Par le certificat numéro 85-76 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Shirley Elizabeth Jones, né (e) le 12 janvier 1949, en celui de Shirley Elizabeth Skerrett.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sophie Brigitte Ferland

Par le certificat numéro 85-83 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sophie Brigitte Eid, né (e) le 27 juin 1963, en celui de Sophie Brigitte Ferland.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

57 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sylvain Migneault

Par le certificat numéro 85-68 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sylvain Richard, né (e) le 1^{er} août 1963, en celui de Sylvain Migneault.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Tammy Anne Martin

Par le certificat numéro 85-109 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tammy Anne Corcoran, né (e) le 6 décembre 1964, en celui de Tammy Anne Martin.

Sainte-Foy, le 21 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Wayne Jonathan Young

Par le certificat numéro 85-84 du 7 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Wayne Jonathan Stewart, né (e) le 10 janvier 1964, en celui de Wayne Jonathan Young.

Sainte-Foy, le 22 février 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

57

Demandes

Alan Daniel

Prenez avis que Alan Daniel, domicilié au 1045, rue Lacombe, appartement 301, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alan Daniels.

Sherbrooke, le 24 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
MONTY, COULOMBE & ASSOCIÉS

40081-10-2

Aldéric Rhéaume

Prenez avis que Aldéric Rhéaume, domicilié au 315, boulevard Jacques-Bédard, Lac-Saint-Charles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat

lui permettant de changer son nom en celui de Albéric Rhéaume.

Lac-Saint-Charles, le 13 février 1985

Le requérant,
ALDÉRIC RHÉAUME

39940-9-2

André Mercier

Prenez avis que André Mercier, domicilié au 3153, boulevard Neilson, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Boucher.

Québec, le 30 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
PROULX, MARQUIS & ROY

40049-10-2

Anna-Maria Sadiq

Prenez avis que Anna-Maria Sadiq, domiciliée au 67, rue Morley Hill, Kirkland, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Amina Anna-Maria Sadiq.

Montréal, le 30 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
ROBERT M. BENOIT

40050-10-2

Armandine Caron alias Armande Caron

Prenez avis que Armandine Caron alias Armande Caron, domiciliée au 900, rue Beaudry, appartement 24, Saint-Jean-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Armande Caron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 février 1985

Le procureur de la requérante,
PIERRE GASTON, avocat

40082-10-2

Carole St-Jacques

Prenez avis que Carole St-Jacques, domiciliée au 8301, du Haut-Anjou, appartement 7, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Carole Rivest.

Anjou, le 30 février 1985

39900-9-2

La requérante.
CAROLE ST-JACQUES

Charles Joly

Prenez avis que Charles Joly, domicilié au 1905, des Tulipes, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Boily.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 11 février 1985

39901-9-2

Le requérant.
CHARLES JOLY

Claude Gosselin

Prenez avis que Claude Gosselin, domicilié au 10, rue Saint-Charles, Lauzon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Gosselin.

Québec, le 21 février 1985

40031-10-2

Le procureur du requérant.
MICHEL BLAIS, avocat

Claudette Jean

Prenez avis que Claudette Jean, domiciliée au 3685, Massue, Les Saules, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Odette Jean.

Les Saules, le 12 février 1985

39902-9-2

La requérante.
CLAUDETTE JEAN DESCHÈNES

Clayton Llewelyn Chadderton

et
Monica Rosetta Austin

Prenez avis que Clayton Llewelyn Chadderton et son épouse Monica Rosetta Austin, domiciliés au 916, rue

Jetté, LaSalle, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer le nom de leur fils Kenneth Llewelyn Austin en celui de Kenneth Llewelyn Chadderton.

LaSalle, le 31 janvier 1985

39941-9-2

Le procureur des requérants.
JEAN-PIERRE QUESNEL

Daniel Bédard

Prenez avis que Daniel Bédard, domicilié au 1500, Stanley, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dany Bédard.

Montréal, le 24 janvier 1985

39924-9-2

Le requérant.
DANIEL BÉDARD

Denis Bossé

Prenez avis que Denis Bossé, domicilié au 4872, rue Bellavance, Rock Forest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Boissé.

Sherbrooke, le 28 janvier 1985

39942-9-2

Le procureur du requérant.
RÉAL N. BÉLANGER

Fahimeh Saadeh

Prenez avis que Fahimeh Saadeh, domiciliée au 5745, rue Paul-Pau, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Saadeh.

Montréal, le 28 janvier 1985

39996-9-2

Le procureur de la requérante.
CLERMONT BÉLANGER

France Boivin

Prenez avis que France Boivin, domiciliée au 42, rue Cousineau, Pointe-Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Boivin.

Pointe-Gatineau, le 18 février 1985

40051-10-2

Le requérant,
FRANCE BOIVIN**Francine Arcand**

Prenez avis que Francine Arcand, domiciliée au 6323, rue Louis-Hébert, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Arcand.

Montréal, le 17 janvier 1985

39975-9-2

La requérante,
FRANCINE ARCAND**Georgette Tremblay-Girard**

Prenez avis que Georgette Tremblay-Girard, domiciliée au 329-A, rue Bégin, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Christine Girard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 13 février 1985

40085-10-2

Les procureurs de la requérante,
MES PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU,
FILLION ET LAROUCHE**Ghyslain Guérette**

Prenez avis que Ghyslain Guérette, domicilié au 979, Pouliot, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ghyslain Chouinard.

Québec, le 30 janvier 1985

40053-10-2

Les procureurs de requérant,
PROULX, MARQUIS & ROY**Hanna Dere**

Prenez avis que Hanna Dere, domicilié au 44, rue Fleury ouest, appartement 9, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Hanna Dere.

Montréal, le 15 février 1985

39976-9-2

Le procureur du requérant,
FRANK CATALANO**Huguette Fortier**

Prenez avis que Huguette Fortier, domiciliée au 3741, rue Ethel, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Huguette Pelletier.

Verdun, le 23 janvier 1985

39962-9-2

Les procureurs de la requérante,
LAROUCHE, BIBEAU & FAUTEUX**Isaac Benayoun**

Prenez avis que Isaac Benayoun, domicilié au 35, Merritt, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Benan.

Montréal, le 23 janvier 1985

39904-9-2

Les procureurs du requérant,
FEINSTEIN & TRUDEAU**Jean-Maurice Dubois**

Prenez avis que Jean-Maurice Dubois, domicilié au 1262, rue Dorval, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Maurice Martel.

Sherbrooke, le 31 janvier 1985

39967-9-2

Le procureur du requérant,
MICHEL CLICHE, avocat**Jean-Pierre Belleville alias Jean-Pierre Désilets**

Prenez avis que Jean-Pierre Belleville alias Jean-Pierre Désilets, domicilié au 277, rue Talon, Saint-Luc, district d'Iberville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Pierre Désilets.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 février 1985

40083-10-2

Le procureur du requérant,
PIERRE GASTON, *avocat*

Jeanne Caumartin

Prenez avis que Jeanne Caumartin, domiciliée au 1019, Grande-Côte ouest, Lanoraie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjeanne Caumartin.

Montréal, le 22 février 1985

40068-10-2

Le procureur de la requérante,
MICHÈLE BEAULIEU, *avocate*

Joseph Alfred Girard

Prenez avis que Joseph Alfred Girard, domicilié au 159, rue Saint-Stanislas, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alfred Jean-Guy Girard.

La Baie, le 4 février 1985

40097-10-2

Le requérant,
ALFRED GIRARD

Joseph David Larocque

Prenez avis que Joseph David Larocque, domicilié à R.R. 1, Buckingham, district de Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph David Thompson.

Hull, le 7 février 1985

Les procureurs du requérant,
LAUZON-GRODIN, THÉBERGE, ROSS
39903-9-2 ET GAUVREAU

Joseph François Content

Prenez avis que Joseph François Content, domicilié au 252, rue Louis-Hémon, Mistassini, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph François Girard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Dolbeau, le 19 février 1985

40052-10-2

Le procureur du requérant,
RAYMOND POISSON, *avocat*

Joseph Gérard Maurice Lord

Prenez avis que Joseph Gérard Maurice Lord, domicilié au 8, rue Ballantyne, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Louis-Philippe Lord.

Sept-Îles, le 12 février 1985

39963-9-2

Les procureurs du requérant,
DESROSIERS & BOUCHER, *avocats*

Joseph Victorin

Prenez avis que Joseph Victorin, domicilié au 132, rue Dallaire, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Victorin Saucier.

Québec, le 14 février 1985

39968-9-2

Le procureur du requérant,
M^r ROBERT MARCEAU

Juliette Gauthier

Prenez avis que Juliette Gauthier, domiciliée au 708, rue Alma, appartement 3, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lisette Gauthier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 6 février 1985

39997-9-2

Les procureurs de la requérante,
PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU, FILLION
ET LAROUCHE

Juliette Routhier

Prenez avis que Juliette Routhier, domiciliée au 29, rue O'Meara, Thetford-Mines, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Huguette Routhier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Thetford-Mines, le 22 février 1985

40084-10-2

Le procureur de la requérante,
YVES MARTINEAU, notaire

Laurent alias Roland Juneau

Prenez avis que Laurent alias Roland Juneau, domicilié au 124, rang Saint-Georges, Saint-Ubalde, comté de Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roland Juneau.

Saint-Ubalde, le 14 février 1985

39905-9-2

Le procureur du requérant,
RENAUD THIBEAULT, notaire

Marie Anna Germaine Renaud

Prenez avis que Marie Anna Germaine Renaud, domiciliée au 6833, rue de Normanville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Anna Lucienne Renaud.

Montréal, le 22 février 1985

40069-10-2

Le procureur de la requérante,
PIERRE-YVES PRIEUR

Marie Camille Sylvia Marchand

Prenez avis que Marie Camille Sylvia Marchand, domiciliée au 3421, 30^e Rue, Grand-Mère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Camille Sylvie Marchand.

Grand-Mère, le 11 février 1985

39977-9-2

La requérante,
SYLVIA MARCHAND

Marie Clara

Prenez avis que Marie Clara, domiciliée au 4235, Aurèle, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Thérèse Nadeau.

Brossard, le 8 février 1985

39943-9-2

Le procureur de la requérante,
JACQUES BISSONNETTE

Marie Gamache

Prenez avis que Marie Gamache, domiciliée au 10249, Chambord, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Bernadette Gamache.

Québec, le 15 février 1985

39944-9-2

La requérante,
MARIE GAMACHE

Marie Gertrude Tougas

Prenez avis que Marie Gertrude Tougas, domiciliée au 4156, rue Notre-Dame, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gertrude Perreault.

Montréal, le 10 janvier 1985

40032-10-2

Le procureur de la requérante,
ME WILLIAM SLOAN

Marie Heilda Wandelin

Prenez avis que Marie Heilda Wandelin, domiciliée au 219, 75^e Avenue, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Hilda Huot.

Laval, le 4 février 1985

39906-9-2

Les procureurs de la requérante,
FORGUES, BELISLE & LACOMBE

Marie Jeanne

Prenez avis que Marie Jeanne, domiciliée au 687, boulevard Charest ouest, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Jeanne Côté.

Québec, le 7 février 1985

40070-10-2

Les procureurs de la requérante,
CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

Mario Delisle

Prenez avis que Mario Delisle, domicilié au 12760, rue Morin, Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mario Boucher.

Saint-Hyacinthe, le 22 février 1985

40071-10-2

Le procureur du requérant,
RENÉ BOUCHER

Mario Sylvain

Prenez avis que Mario Sylvain, domicilié au 2, rue Charles-Garnier, Loretteville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bernard Larochelle.

Québec, le 12 février 1985

39907-9-2

Le requérant,
MARIO SYLVAIN

Marlène Pinel dit Marlène Lafrance

Prenez avis que Marlène Pinel dit Marlène Lafrance, domiciliée au 13, rue Verreault, appartement 2, Forestville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marlène Lafrance.

Forestville, le 5 février 1985

40054-10-2

Les procureurs de la requérante,
LAVOIE, LANGLOIS, FOURNIER, avocats

Mary Germaine Bernier

Prenez avis que Mary Germaine Bernier, domiciliée au 7060, rue Cannes, appartement 4, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Germaine Raymonde Poirier.

Vimont, le 10 février 1985

39908-9-2

Le procureur de la requérante,
RAYMOND-G. FAUCHER, avocat

Michel Lacourse

Prenez avis que Michel Lacourse, domicilié au 240, 116^e Rue est, Saint-Georges-de-Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Boisvert.

Saint-Georges-de-Beauce, le 25 février 1985

40098-10-2

Les procureurs du requérant,
MORIN & PÉPIN

Mindy Karls

Prenez avis que Mindy Karls, domiciliée au 4937, rue René-Coty, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mindy Caplan.

Laval, le 23 janvier 1985

39909-9-2

Les procureurs de la requérante,
FORGUES, BELISSE & LACOMBE

Perry Darren Myles

Prenez avis que Perry Darren Myles, domicilié au 348, Fathergill, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Perry Mancini.

Montréal, le 12 février 1985

39910-9-2

Les procureurs du requérant,
GROSS, PINSKY, avocats

Pierre-Émile Côté

Prenez avis que Pierre-Émile Côté, domicilié au 1776, rue Fay, Jonquières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul-Émile Côté.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Jonquières, le 18 février 1985

39978-9-2 *Le procureur du requérant,*
JEAN-YVES TREMBLAY, avocat

Rose Alice Caron

Prenez avis que Rose Alice Caron, domiciliée au 1602, rue Gendron, Mont-Joli, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeanne Caron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Mont-Joli, le 20 février 1985

40033-10-2 *Le procureur de la requérante,*
JACQUES MICHAUD, notaire

Pietro Galardo

Prenez avis que Pietro Galardo, domicilié au 1079, de Carbon, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Galardo.

Montréal, le 12 février 1985

39911-9-2 *Le procureur du requérant,*
MARK SHAMIE

Thérèse Faust

Prenez avis que Thérèse Faust, domiciliée au 1615, boulevard Henri-Bourassa est, appartement 301, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Terry Faust.

Laval, le 22 janvier 1985

39912-9-2 *Les procureurs de la requérante,*
FORGUES, BEISSE & LACOMBE

Raj Chhina

Prenez avis que Raj Chhina, domiciliée au 4354, rue de Lorimier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sarah Chhina.

Montréal, le 14 février 1985

40055-10-2 *Les procureurs de la requérante,*
POIRIER, CARRIÈRE, PINARD

Yen-Linh Ngo

Prenez avis que Yen-Linh Ngo, domiciliée au 128, rue Isabelle, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jennifer Yen-Linh.

Hull, le 11 février 1985

39913-9-2 *Le procureur de la requérante,*
ME DENIS DUFOUR

Regina Irena Krzywdzinska

Prenez avis que Regina Irena Krzywdzinska, domiciliée au 6971, Wilderton, appartement 12, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Regina Irena Thyrone.

Montréal, le 30 janvier 1985

39998-9-2 *Les procureurs de la requérante,*
GLASZ & MIEDZIGORSKI

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1648-2747 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1648-2747 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 février 1985

40043

Pour la compagnie,
MARCEL LIBOIRON, C.A.

1852-5733 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1852-5733 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 22 février 1985

40044

Pour la compagnie,
MICHEL BUREAU

ASSURANCES JEAN MASSE & ASSOCIÉS INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSURANCES JEAN MASSE & ASSOCIÉS INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Orsainville, le 27 février 1985

40099

La présidente,
RÉJANNE L. MASSE

BOIS X.L. LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOIS X.L. LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
40100 LAFLÉUR, MACDOUGALL, BUREAU, MOUSSEAU

CLINIQUE AUTOMOBILE DE POINTE-DU-LAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLINIQUE AUTOMOBILE DE POINTE-DU-LAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 25 février 1985

40101

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LEBLANC, notaire

COLOGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COLOGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 25 février 1985

40092

Le procureur de la compagnie,
MICHEL BLAIS, avocat

COMITÉ DE RÉCEPTION DES IMMIGRANTS SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ DE RÉCEPTION DES IMMIGRANTS SAGUENAY-LAC ST-JEAN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 12 février 1985

40086

Le président,
GASTON TREMBLAY

DANSEREAU & POIRIER LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DANSEREAU & POIRIER LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
40102 LAFLEUR, MACDOUGALL, BUREAU, MOUSSEAU

FERME SONNENSCHIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERME SONNENSCHIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Sophie-de-Lévrard, le 15 février 1985

Le procureur de la compagnie,
40064 NORMAND PROVENCHER, notaire

GARAGE NATIONAL DE ST-GEORGES INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE NATIONAL DE ST-GEORGES INCORPORÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges-de-Beauce, le 12 février 1985

Le procureur de la compagnie,
40020 ROBERT LESSARD, notaire

LES CONSEILLERS HARONE KATTAN INC. HARONE KATTAN CONSULTANTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSEILLERS HARONE KATTAN INC.— HARONE KATTAN CONSULTANTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 février 1985

Le procureur de la compagnie,
40046 DANIEL I. TREVICK

JONERGIN CO. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JONERGIN CO. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
40021 SPIEGEL, SOHMER

JUMAQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JUMAQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 21 février 1985

Le secrétaire,
40087 ME SERGE QUENNEVILLE

KING STEER RESTAURANT LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «KING STEER RESTAURANT LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 février 1985

Pour la compagnie,
40103 ANDREAS KARAGIANNIS

LA BONNE BOUFFE DE LA M.R.C. DE L'OR BLANC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BONNE BOUFFE DE LA M.R.C. DE L'OR BLANC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Asbestos, le 21 février 1985

40022

Pour la compagnie,
CLAIRE BROWN

LA MAISON DU MATELAS MONTRÉAL (QUÉBEC) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA MAISON DU MATELAS MONTRÉAL (QUÉBEC) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 février 1985

40045

Le président,
ROBERT TOUSIGNANI

LAVAL INVESTMENT LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAVAL INVESTMENT LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 janvier 1985

40023

Le procureur de la compagnie,
ME HARRY BLANK

LAVE-AUTO JARRY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAVE-AUTO JARRY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 19 février 1985

40065

Les procureurs de la compagnie,
BRASSARD & ROY

LEE CAFÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LEE CAFÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 30 janvier 1985

40104

Le procureur de la compagnie,
ME YVON DAIGLE

LES ARTISANS RÉNOVATEURS ET DÉCORATEURS DU QUÉBEC ET ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ARTISANS RÉNOVATEURS ET DÉCORATEURS DU QUÉBEC ET ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 22 janvier 1985

40024

Le président,
SERGE CLOUTIER

LES PLACEMENTS L.T.P. INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS L.T.P. INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Asbestos, le 20 février 1985

40105

Le procureur de la compagnie,
PIERRE CORBEIL, notaire

MARCEL JULIEN INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCEL JULIEN INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-de-la-Madeleine, le 22 février 1985

40088

Le procureur de la compagnie,
ROBERT CARRIER, notaire

**OFFICE DE LA FAMILLE DE
DRUMMONDVILLE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «OFFICE DE LA FAMILLE DE DRUMMONDVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 13 février 1985

40066

Pour la compagnie,
LÉO-PAUL BARIL

MAURI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAURI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 11 février 1985

40047

Pour la compagnie,
JEAN-PAUL DIONNE, comptable agréé

PHILIP ROBINS & ASSOCIATES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PHILIP ROBINS & ASSOCIATES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 février 1985

40048

Les procureurs de la compagnie,
LIVERMAN, LIVERMAN & ZIMMERMAN

MONPRA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONPRA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 février 1985

40025

Le président,
J. MERCIER

ROGER LECLERC ÉVALUATEUR AGRÉÉ INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROGER LECLERC ÉVALUATEUR AGRÉÉ INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 20 février 1985

40027

Pour la compagnie,
ROGER LECLERC

MULTI-VIANDES D.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MULTI-VIANDES D.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 février 1985

40026

Le procureur de la compagnie,
MICHÈLE HÉROUX, avocate

SANI-CLAU-MA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SANI-CLAU-MA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 13 février 1985

40028

Pour la compagnie,
MICHEL TRUDEL, C.A.

SIPCO QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SIPCO QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 février 1985

40029

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉRAULT

SOCIÉTÉ DE GESTION P.A. FOURNIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION P.A. FOURNIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 25 février 1985

40030

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LEBLANC, notaire

TERMINAL PAWNBROKERS CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TERMINAL PAWNBROKERS CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1985

40067

Les procureurs de la compagnie,
FRANKEL & FRANKEL

V-MARK INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «V-MARK INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 février 1985

40093

Le secrétaire,
PHYLLIS YAPHE

Curatelle publique — Loi sur la**Succession Bernadette Duplessis Vigneault**

Succession de Vigneault Duplessis, Bernadette, en son vivant du 597, rue des Gallets, Sept-Îles, décédée le 5 janvier 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40056

Succession Guy Doré

Succession de Doré, Guy, en son vivant du 4120, place Gros-Pins, Charlesbourg, décédé le 18 décembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40057

Succession Hyman Myers

Succession de Myers, Hyman, en son vivant du 7030, chemin Côte-Saint-Luc, Côte-Saint-Luc, décédé le 27 octobre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40058

Succession Léonce Couture

Succession de Couture, Léonce, en son vivant du 19, 44^e Avenue, Bois-des-Filion, décédé le 18 décembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40059

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2).

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Jacques Lauzon, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 1984.

1. Frais d'administration	28 173,31 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	8 554,12
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	11 790,64
Total:	<u>48 518,07 \$</u>

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

60

Changement de représentant officiel (article 37 de la loi) (parti politique)

	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Parti québécois	Mme Lyne Marcoux	M. Jacques Lauzon

Changements de représentants officiels (article 37 de la loi) (associations)

Dénomination de l'association	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Parti libéral du Québec		
Association libérale du district électoral de Abitibi-Est	Mme Micheline Buteau	M. Claude Veillette
Association libérale du district électoral de Bourassa	M. Gilles Berthiaume	M. Michel Leduc
Association libérale du district électoral des Îles-de-la-Madeleine	M. Donald Poirier	M. Raymond Arseneau
Association libérale du district électoral de L'Assomption	M. Maurice Paradis	M. Paul Forest
Association libérale du district électoral de Marguerite-Bourgeoys	M. Jacques Lafrance	M. Albert Snyder
Association libérale du district électoral de Mont-Royal	M. Francis Scarpaleggia	M. Jean Bourret
Association libérale du district électoral de Prévost	Mme Lise Groleau	M. André Brisebois
Association libérale du district électoral de Saint-Jacques	M. Bernard Langevin	M. Gaston Alain
Association libérale du district électoral de Sherbrooke	M. Roger Noël	M. Pierre Ménard
Parti québécois		
Parti québécois du comté de Bonaventure	M. Aurélien Bisson	Mme Micheline Brière
Parti québécois du comté de Chambly	M. Alain Planet	M. Gilbert Rémillard
Parti québécois de Chapleau	M. Richard Leblanc	M. Gérard Tassé
Parti québécois du comté de Chicoutimi	M. Martin Simard	Mme Louise Lavoie
Parti québécois du comté de Crémazie	Mme Lise Gravel	Mme Émilienne Lefebvre
Parti québécois du comté de Deux-Montagnes	Mme Claudette Paquin	Mme Madeleine Auger
Parti québécois du comté de Frontenac	M. Robert Savoie	M. Réjean Binet
Parti québécois du comté de Gatineau	M. Maurice Cadieux	M. Jean-Pierre Lapratte
Parti québécois du comté des Îles-de-la-Madeleine	Mme Rose-Ange Decoste	Mme Anita Longuépée
Parti québécois du comté de Jeanne-Mance	Mme Huguette Dupont	M. J-Andrien Lemelin
Parti québécois du comté de Johnson	M. Louis Saint-Laurent	Mme Geneviève Latour
Parti québécois du comté de Joliette	M. Armand Girard	Mme Céline Lachance-Genest

Dénomination de l'association	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Parti québécois du comté de L'Assomption	M. Jean-Claude Côté	M. Gilles Gagnon
Parti québécois du comté de Marquette	Mme Marlène Charron	Mme Diane Farineau
Parti québécois du comté de Mégantic-Compton	Mme Louise Roy	M. Marius Blais
Parti québécois du comté de Orford	M. Paul Loïselle	M. Réal Carrier
Parti québécois du comté de Prévost	M. Gaston Vivier	M. Richard Cyrer
Parti québécois du comté de Rivière-du-Loup	Mme Claudette Bérubé	M. Christian Vézina
Parti québécois du comté de Roberval	M. Bernard Demers	Mme Lise Lévesque
Instance du Parti québécois Rousseau	M. Bernice Petit	Mme Monique Drainville
Parti québécois du comté de Saint-Henri	M. Philippe Marcotte	M. Luc Richard
Parti québécois du comté de Saint-Jacques	M. Gaétan Dostie	M. Michel Brosseau
Parti québécois du comté de Sherbrooke	Mme Marielle Landry	M. Roland Bernier
Instance du Parti québécois Taillon (1980)	M. Jean-Claude Trudeau	Mme Johanne Trépanier
Parti québécois de Taschereau	M. Roland Bourget	M. Yvan Paquet
Parti québécois de Vaudreuil-Soulanges	M. Michel Houde	M. Daniel Courcy
Union Nationale		
Conseil Union Nationale d'Outremont	Mme Jeanne McKay	Mme Thérèse Boisvert
Conseil Union Nationale de Terrebonne	Mme Fleur-Ange Forest	M. Jean-Baptiste Savard

Retrait d'autorisation (article 53 de la loi) (parti politique)

Dénomination du parti	Nom du représentant officiel	Date du retrait d'autorisation
Parti Nationaliste Humain du Québec	M. Normand Morin	1984 12 17

Nouvelle autorisation (article 53) (association)

Conseil Union Nationale Robert-Baldwin	Mme Marie Chalifour	1985 01 17
--	---------------------	------------

Le 21 février 1985

*Le directeur général des élections
du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Compagnie d'Assurance Mutuelle Ideal (dénomination sociale française utilisée par Ideal Mutual Insurance Company)

Annulation de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Ideal (dénomination sociale française utilisée par Ideal Mutual Insurance Company) a été annulé le 14 février 1985, en conformité avec la Loi sur les assurances.

À partir de cette date, cet assureur n'est plus autorisé à pratiquer les assurances au Québec.

Québec, le 20 février 1985

*L'inspecteur général
des institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

55

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Municipalité des Cèdres (Lettres patentes)

CONCERNANT la fusion de la municipalité du village de Les Cèdres et de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19), le gouvernement peut décréter la délivrance de lettres patentes fusionnant des municipalités;

ATTENDU QUE chacun des Conseils municipaux du village de Les Cèdres et de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au gouvernement le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces

municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'une demande d'enquête a été faite à la Commission municipale du Québec et que cette dernière a tenu une audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à la requête conjointe;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 12 février 1985 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 278-85, il est déclaré et ordonné:

QUE la municipalité du village de Les Cèdres et la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges soient fusionnées et que soit créée une nouvelle municipalité sous le nom de « Municipalité des Cèdres », aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité des Cèdres »;
2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources, le 1^{er} août 1984; cette description apparaît comme annexe A au Décret portant le numéro 278-85, du 12 février 1985;
3. La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal (L.R.Q., chap. C-27.1);
4. Jusqu'à la première élection générale, le Conseil provisoire est composé de tous les membres des deux (2) conseils existant au moment du regroupement. Le quorum y est de huit (8) membres. Les deux maires alterneront à chaque séance du Conseil comme maire du Conseil provisoire durant toute la période qui couvrira le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier à exercer ce rôle est le maire de l'ex-paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges;
5. La première séance du Conseil provisoire sera tenue le deuxième mardi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes sans autre avis de convocation. Elle

aura lieu à 20 heures à la salle communautaire, située au 1060, chemin du Fleuve dans le territoire de l'ex-village des Cèdres;

6. Dans les trois semaines suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes décrétant le regroupement des municipalités, le Conseil provisoire procédera par résolution à l'adoption d'un projet de règlement divisant le territoire de la nouvelle municipalité en six (6) districts électoraux, conformément à la Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., chap. E-2.1). Deux (2) de ces districts seront formés à partir du territoire de l'ancienne municipalité du village des Cèdres, en y divisant le territoire en deux (2) parties les plus égales possibles et en y ajoutant, le cas échéant, les parties du territoire de l'ancienne paroisse nécessaires à l'équilibre du nombre d'électeurs dans les districts, conformément à l'article 11 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités;

7. La première élection générale aura lieu le premier dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur du règlement divisant la municipalité en districts électoraux. Si le deuxième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant. Cette élection est conduite à tout égard comme une élection prévue à date fixe, compte tenu des changements nécessaires. L'élection subséquente aura lieu à la date fixée conformément à la loi.

Le Conseil de la nouvelle municipalité sera composé de sept (7) membres dont un maire et un conseiller par district électoral. La durée du mandat des membres du Conseil sera de trois (3) ans et le Conseil sera élu en bloc;

8. Tous les employés permanents des anciennes municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur seront assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et des conditions suivantes:

1° le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité du village des Cèdres devient le secrétaire-trésorier adjoint de la nouvelle municipalité;

2° le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité;

9. Les règlements, sous réserve de l'article 12, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

10. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

11. Les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, demeurent au bénéfice ou à la charge des contribuables de la municipalité qui a accumulé les surplus ou déficits;

12. Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par règlement, le solde des échéances, en capital et intérêts, des règlements d'emprunt portant les numéros 119 et 134 de l'ex-municipalité de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges, devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds des contribuables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

13. Les clauses d'imposition desdits règlements d'emprunt sont modifiées en conséquence;

14. Est incorporé un office municipal sous le nom d'« Office municipal d'habitation de la municipalité des Cèdres ». Cet office municipal succède à l'Office municipal d'habitation de la municipalité du village des Cèdres, lequel est éteint. Les troisième et quatrième alinéas de l'article 58 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8) s'appliquent à l'Office municipal d'habitation de la municipalité des Cèdres comme s'il était constitué par lettres patentes en vertu de l'article 57 de cette loi;

Les membres de l'office sont les membres de l'ancien office de la municipalité du village en fonction au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes;

15. Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ex-municipalité;

16. Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construction, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les ex-municipalités regroupées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes;

17. La nouvelle municipalité devient effective conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P., lieutenant-gouverneur du Québec.

À Québec, ce douze février mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1546
Folio: 5

Avis de la délivrance des lettres patentes ci-dessus est donné conformément à l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19).

*Le sous-ministre des
Affaires municipales,*
JACQUES O'BREADY

57

Régie intermunicipale de loisirs de Brompton-Gore et Racine

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 580 du Code municipal, décrété, le 18 février 1985, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de loisirs de Brompton-Gore et Racine », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 14 septembre 1984, par les municipalités de Racine et de Brompton-Gore, autorisée par les Règlements numéros 57 et 105, à l'exclusion de l'article 7, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 18 février 1985.

Conformément aux dispositions de l'article 580 du Code municipal, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 18 février 1985

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

58

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoires

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous

notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176 c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 21 février 1985

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
JEAN-GUY RODRIGUE
cad. 85-01

Cédule A

Cadastre du canton de Saint-Jean, comprenant les lots 6 à 10 du rang VIII, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

271826

Cadastre du canton de Grenier, comprenant les blocs 5 et 6, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

273311

Cadastre du canton de Roy, comprenant les blocs 8 et 9, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval.

273421

Cadastre de la ville de Noranda, comprenant le lot 2400, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Rouyn-Noranda à Rouyn.

274713

56

Cadastres

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 115-200 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 novembre 1984

Remplacer: les lots 115-173 et 115-174 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 novembre 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271208

56

Canton de Brome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 935-104 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Remplacer: une partie du lot 935-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Cadastre: Brome, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: la ville de Lac-Brome

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273565

56

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 681-158 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 681-6, 681-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273190

56

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 296 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Remplacer: les lots 179-226, 179-227 et une partie du lot 179 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600653

56

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 220 et 221 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: les lots 25-381, 25-382, 25-383, 27-160 et une partie des lots 25 et 27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600823

56

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 399 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: les lots 328-589, 328-590 et une partie du lot 328 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601056

56

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 400 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: le lot 12-1-48 et une partie des lots 12-1 et 12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600739

56

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 398 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 329 et 329-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600684

56

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 331-383 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Remplacer: les lots 331-102 et 331-381 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600885

56

Canton de Dubuisson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-11 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 21-2 et 21-3 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Dubuisson

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272384

56

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 67-23 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 décembre 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: la paroisse de Saint-Alphonse

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273617

56

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 160A-315 et 160A-316 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1984

Remplacer: le lot 160A-43 et une partie des lots 160A-42 et 160A-44 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272781

56

Canton d'Hamilton

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 105-3, 106-2 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Cadastre: Hamilton, canton d'
Division d'enregistrement: Bonaventure no 1
Municipalité: Caplan

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
262835

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 23-914 et 23-915 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Remplacer: les lots 23-728 à 23-734, 23-758 à 23-762 et une partie du lot 23-751 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
094194

Ville de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 828 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Remplacer: le lot 232-11, une partie des lots 232-5 à 232-10, 238A et 232 et la partie restante du lot 232-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Cadastre: Lachine, ville de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Lachine

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600809

Ville de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 293-743 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: les lots 293-157 à 293-167, 293-178, 293-179 et une partie du lot 293-177 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: Lachine, ville de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Lachine

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600805

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 146-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Ajouter: le lot 146-12 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: le lot 146-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville d'Ancienne-Lorette

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273327

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 443-172 à 443-175 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Remplacer: les lots 443-145, 443-166, 443-167 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600829

56

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 229-78 à 229-98 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: une partie du lot 229-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Gérard-Majella

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600777

56

Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 538 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Remplacer: les lots 444-2, 444-6-2, 444-6, 444-7-2, 444-7, 444-22, 444-67 et une partie des lots 443, 444 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Cadastre: L'Assomption, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600693

56

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8-14 et 9-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Remplacer: le lot 9-9, une partie des lots 8-8-2-1 et 8-8-2 9-8-1, 8-8, 9-8, et 9-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600848

56

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 707 à 715 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Remplacer: les lots 462-53, 463-14 à 463-24, 463-99 à 463-102, la partie restante du lot 463-13 et une partie des lots 462 et 463 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou
Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600428

Mirabel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 63-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 63-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Cadastre: Mirabel
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 20 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600861

Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne)

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 1959-20 à 1959-37 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Anne)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 20 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601134

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2290 à 2305 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 novembre 1984

Remplacer: cinq parties du lot 2289 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 novembre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600552

Cité de Montréal (quartier Saint-Louis)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1139 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: le lot 864-1 et une partie des lots 864-2 et 864 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Louis)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600563

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 120-181 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Remplacer: le lot 120-74 et une partie du lot 120-73 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Pierre

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600556

56

Canton de Morin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 25-4, 25-5, 25-6, 25-7 et 25-8 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: les lots 25-1 et 25-2 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Morin, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Morin-Heights

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273741

56

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 127-197 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: le lot 127-99, une partie des lots 127-98, 127-100 et 127-101 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600818

56

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 21-300 et 21-301 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: les lots 21-51 et 21-290 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600817

56

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 49-19 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Ajouter: le lot 49-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: les lots 49-1-2, 49-12 et une partie du lot 49-14 et la partie restante des lots 49-1-1, 49-1, 49-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600410

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 227 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1984

Remplacer: les lots 80-124 et 80-125-A et une partie des lots 80-125 et 80 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273499

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter le lot 167-51 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1984

Remplacer: les lots 167-16-1, 167-17-2 et une partie des lots 167-16 et 167-17 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} novembre 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272046

56

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 195-181 à 195-184, 195-186 à 195-188 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Remplacer: deux parties du lot 195-148 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600750

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 443 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: les lots 48-361, 49-368, 88-1150 et 89-95, une partie des lots 48, 48-683, 49, 88, 89, et la partie restante des lots 48-52, 48-53, 48-59 à 48-61, 48-69 à 48-103, 48-115, 48-116, 48-124, 48-360, 48-362, 48-682, 49-142, 49-143, 49-289, 49-290, 89-246, 238 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600657

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 177-863 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Remplacer: le lot 177-836, la partie restante du lot 177-837 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600867

56

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 168-178 à 168-205 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: les lots 168-5, 168-6, 168-64 à 168-91 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600925

56

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 152-159 et 152-160 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: les lots 152-144 et 152-145 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600757

56

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 138-352, 138-353, 138-354 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Remplacer: les lots 138-288, 138-296, 138-297, 138-351 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600838

56

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 128-13-9 et 128-13-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Remplacer: le lot 128-13-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600740

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-1933-19 à 121-1933-26 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Remplacer: les lots 121-1933-1 à 121-1933-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600632

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 170-767 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Ajouter: les lots 170-762 à 170-766 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Remplacer: les lots 170-706 à 170-711 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600582

Ville de Rouyn

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 202-391-10 à 202-391-12, 202-391-14 à 202-391-19 et la partie restante du lot 202-391-13 du bloc 202 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 décembre 1984

Cadastre: Rouyn, ville de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la ville de Rouyn

Québec, le 20 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273398

Ville de Rouyn

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 27B-9 et 27B-10 du rang VII sud en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Remplacer: le lot 27B-8 et une partie du lot 27B-1 du rang VII sud en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Cadastre: Rouyn, ville de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la ville de Rouyn

Québec, le 18 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273804

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3-119 à 3-123 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: les lots 3-64 à 3-67, 3-72, 3-73, 3-98, 3-99, 3-114 et 3-115 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600606

56

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3-166 et 3-167 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: les lots 3-78, 3-79, 3-108 et 3-109 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600604

56

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3-124 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: les lots 3-110 et 3-111 du rang III du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600602

56

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 7-3 et 7-4 du rang VI du canton de Doncaster en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Agathe

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099911

56

Paroisse de Sainte-Angèle

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 131-39 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Remplacer: le lot 131-12 et une partie du lot 131-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Angèle, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir
Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273453

56

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 236-326 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 décembre 1984

Remplacer: les lots 236-2, 236-2-1, 236-2-2 et 236-307 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 décembre 1984

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Saint-Charles-Borromée

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273381

56

Paroisse de Saint-Colomban

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 256-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 256-1, 256-3, 256-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Cadastre: Saint-Colomban, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la paroisse de Saint-Colomban

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600798

56

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 65-26 et 65-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 65-19 et 65-21 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600961

56

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 155-78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Remplacer: les lots 155-7, 155-8, 155-12 et une partie des lots 155-6 et 155-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600932

56

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 53-509 et 53-510 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 novembre 1984

Remplacer: les lots 53-150 à 53-152 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 novembre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600601

56

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 359 et 360 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 133, 134, 136 et deux parties du lot 135 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

⁴ Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
267104

56

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 71-41, 72-163 et 72-164 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Remplacer: les lots 71-1, 71-18 à 71-21, 72-41 à 72-51, 72-57 et 72-58 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272641

56

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 216 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097782

56

Paroisse de Sainte-Genève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 303-365 à 303-391, 304-145 à 304-162 305-124 à 305-130 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: les lots 303-336 à 303-364, 304-126 à 304-144 305-116 à 305-123 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Genève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601171

56

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 174-212 et 174-214 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: le lot 174-58 et une partie du lot 174-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601136

56

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 782-41 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: le lot 782-3-9, une partie du lot 782-3 et la partie restante du lot 782-3-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600331

56

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 771-82 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: le lot 771-74, une partie du lot 771-75 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600100

56

Paroisse de Saint-Hippolyte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19B-54 et 19B-55 du rang V du canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: les lots 19B-47 et 19B-48 du rang V du canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600569

56

Paroisse de Saint-Hippolyte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 23-65 du rang IV et 23B-84 du rang V du canton Abercrombie en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: les lots 23-64 du rang IV et 23B-81 du rang V du canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Hippolyte

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600448

56

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 34-9, 34-10 et 34-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: les lots 34-2, 34-3 et une partie du lot 34-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274191

56

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 119-165 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: le lot 119-140 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600828

56

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 431-9 à 431-37, 433-6 à 433-54 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Bellefeuille

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600706

56

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 116-49 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: le lot 116-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600513

56

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 479-23 et 479-24 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: le lot 479-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Bellefeuille
Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600421

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 246-57, 246-60 à 246-62 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Ajouter: les lots 246-58 et 246-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: les lots 246-20, 246-24 et 246-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Lafontaine

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600289

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 231-496, 231-497, 232-368, 232-369 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: les lots 231-483, 231-484, 232-319, 232-320 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Lafontaine

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099984

Village de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29-312 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Remplacer: le lot 29-37 et une partie du lot 29-36 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Jérôme

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600776

Village de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-155 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: le lot 1-120, une partie des lots 1-117 à 1-119 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Jérôme

Québec, le 17 décembre 1984.

56

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099346

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 143-117 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: le lot 143-113 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273491

56

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 301-23, 301-24 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: le lot 301-1-29 et une partie du lot 301-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272964

56

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 60-17 et 60-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Remplacer: les lots 60-3, 60-5, 60-9, 60-11 et une partie du lot 60-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600760

56

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 500-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: la partie restante du lot 500-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600953

56

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 500-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: le lot 500-6 et une partie du lot 500-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600952

56

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2732 à 2741 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: une partie du lot 2673 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600643

56

Paroisse de Saint-Louis-de-Lotbinière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 180-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Remplacer: le lot 180-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 décembre 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Lotbinière, paroisse de
Division d'enregistrement: Lotbinière
Municipalité: Lotbinière

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273308

56

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 124-176 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Remplacer: le lot 124-174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600584

56

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 459-77, 460-102 à 460-104 et 461-83 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: les lots 459-75, 460-97, 460-101 et 461-82 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600178

56

Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 147-146 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 novembre 1984

Remplacer: le lot 147-80 et une partie du lot 147-81 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Marie-de-Monnoir, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269866

56

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 255-439 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Remplacer: les lots 255-140, 255-141, 255-142, une partie du lot 255-143 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601008

56

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 10-1209 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Remplacer: une partie des lots 10-189, 10-474, 10-475, et la partie restante du lot 10-16 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601002

56

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 59-189 et 59-190 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Remplacer: les lots 59-149 à 59-152 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600842

56

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 661-750 et 661-751 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Remplacer: les lots 661-361 à 661-364 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600876

56

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 197-41 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Remplacer: le lot 197-22, une partie du lot 197-23 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600840

56

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermitte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 141-156 et 141-157 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Remplacer: le lot 141-14, une partie du lot 141-57 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 décembre 1984

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermitte, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Le Gardeur

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600769

56

Paroisse de Saint-Raymond

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 42-20 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Ajouter: le lot 41-118 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Remplacer: le lot 42-16 et une partie des lots 41-2 à 41-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 décembre 1984

Cadastre: Saint-Raymond, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la ville de Saint-Raymond

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273195

56

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 63-274 à 63-279, 64-303 à 64-317, 66-194 à 66-206, 67-160 à 67-164 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1984

Remplacer: les lots 63-267 à 63-273, 64-287 à 64-302, 66-179 à 66-193, 67-154 à 67-159 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600987

56

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 328-685 à 328-743, 328-756 à 328-838, 328-842 à 328-848, 328-851 à 328-869 et 328-923 à 328-932 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600806

56

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 165-61 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600761

56

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 776-141 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: les lots 776-46 et 776-78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600490

56

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 554-1210 et 554-1211 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Remplacer: les lots 554-1164 à 554-1166 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600481

56

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 943-382 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: les lots 943-149, 943-150 et la partie restante des lots 943-151 et 943-152 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600004

56

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 482-14 et 482-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 482-7 et 482-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600256

56

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 870 à 881 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Remplacer: les lots 845, 847, 849, 851, 853, 854, 855 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 20 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600985

56

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 116-369 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Remplacer: le lot 116-91, une partie des lots 116-317 à 116-320 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600754

56

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 116-370 à 116-372 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Remplacer: les lots 116-301 à 116-304 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 17 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600753

56

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 181-2-164 et 181-2-165 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 décembre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273625

56

Canton de Wentworth

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 7-47, 7-48, 7-49 du rang XI en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1984

Cadastre: Wentworth, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Wentworth-Nord

Québec, le 18 décembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271647

56

Industrie et du Commerce**Heures d'affaires****Boutique Jacques**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2), qu'il autorise l'établissement commercial suivant: Boutique Jacques à exercer ses activités le dimanche, s'il est fermé le vendredi, à compter du coucher du soleil et le samedi toute la journée et si, à chaque jour d'ouverture, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps pour en assurer le fonctionnement et ce à compter de la date du présent avis d'autorisation.

Québec, le 12 février 1985

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,*
RODRIGUE BIRON

59

Région touristique du « Vieux Québec »

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux de la région touristique du « Vieux Québec »

telle que décrite dans le Décret 1343-84 du 6 juin 1984 à exercer leurs activités pendant des périodes où ces activités sont interdites par la présente loi et ce à compter du présent avis d'autorisation et jusqu'au 31 décembre 1985.

Québec, le 12 février 1985

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,*
RODRIGUE BIRON

Loisir, Chasse et Pêche**Parc de la Pointe-Taillon***Limites et classification*

Avis est, par les présentes, donné par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Jacques Brassard, de l'intention du Gouvernement du Québec:

1. de créer le parc de la Pointe-Taillon en lui conférant les limites indiquées sur la carte ci-jointe. Le territoire visé couvre une superficie de 92,2 km² dans les limites des cantons de Taillon et de Dalmas;

2. de le classer comme parc de conversation;

3. de permettre aux personnes intéressées de transmettre leur opposition écrite au plus tard le 10 mai 1985 à l'adresse suivante: ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 3950, boul. Harvey, Jonquière, QC, G7X 8L6.

Des audiences publiques sont prévues, les 24 et 25 mai 1985, pour entendre les personnes qui auront fait parvenir un mémoire au plus tard le 10 mai 1985. Ces audiences seront tenues à l'adresse suivante: Cégep d'Alma (La Tourelle), 675, boulevard Auger ouest, Alma, QC, G8B 2B7.

Québec, le 8 mars 1985

*Le ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche,*
JACQUES BRASSARD

Office de la langue française

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 7 février 1985, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

Liste 2. — Termes recommandés

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boul. Saint-Cyrille Est, Québec (Québec) G1R 5G7.

Gestion

cercle de qualité, n. m. Regroupement volontaire d'employés d'une organisation en vue d'assurer et d'améliorer la qualité de la production et la qualité de vie au travail. Anglais: **quality circle**.

Commission de toponymie

sentier de migration, n. m. Sentier tracé par le passage des caribous lors de leurs déplacements saisonniers.

Ouvrages terminologiques

Lexique des boissons gazeuses, anglais-français, par Jacques Maurais, Cahiers de l'Office de la langue française, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec, Montréal, 1980, 41 pages, ISBN 2-551-03896-0.

Le secrétaire,
GILLES-LOUIS RACINE

61

Une partie de territoire de la municipalité du canton d'Albanel, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 16 janvier 1985, sera annexée à la municipalité du village d'Albanel, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 24 janvier 1985.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité du canton d'Albanel et annexé à la municipalité du village d'Albanel, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de la publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 24 janvier 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 163

57

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, à la municipalité de Saint-François-de-Sales

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 5 novembre 1984, sera annexée à la municipalité de Saint-François-de-Sales, dans la mu-

Proclamations

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité du canton d'Albanel à la municipalité du village d'Albanel, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

nicipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 8 janvier 1985.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans le canton de Dechêne à être annexé à la municipalité de Saint-François-de-Sales, dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 37 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du Conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 8 janvier 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 162

57

[L.S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts sur le territoire de la municipalité de Val-Morin

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Val-Morin sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 12 février 1985, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 280-85.

Conformément à la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 181 de la municipalité de Val-Morin et émet la présente proclamation.

Québec, le 12 février 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 165

57

[L.S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Dorion sur le territoire de la ville de Vaudreuil

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Vaudreuil sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Dorion, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 12 février 1985, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 279-85.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la ville de Vaudreuil a adopté le Règlement numéro 288 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Dorion.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Dorion, par son Règlement numéro 650, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la ville de Vaudreuil.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 12 février 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 164

57

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle sur le territoire de la municipalité de Val-Morin

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de Val-Morin sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Sainte-Adèle, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 12 février 1985, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 281-85.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de Val-Morin a adopté le Règlement numéro 182 et l'a modifié par le Règlement numéro 183, à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Sainte-Adèle, par son Règlement numéro 570-1984, a concouru dans la teneur des règlements adoptés par le Conseil municipal de la municipalité de Val-Morin.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 12 février 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 166

57

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Hyacinthe sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rosalie

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rosalie sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Hyacinthe, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 12 février 1985, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 282-85.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rosalie a adopté le Règlement numéro 394 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Hyacinthe.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Hyacinthe, par son Règlement numéro 549, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rosalie.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 12 février 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 167

57

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Villes de Hudson, Dorion, Île-Perrot, Pincourt, Rigaud, Vaudreuil, paroisses de Saint-Lazare et Sainte-Madeleine-de-Rigaud

Avis est, par les présentes, donné que les corporations municipales ci-haut mentionnées, dans la municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges, présenteront conjointement au Parlement un projet de loi d'intérêt privé; ayant notamment pour objet:

1. de permettre au ministre des Transports ou à toute personne ou organisme qu'il pourra désigner, de faire enquête sur le service de transport fourni par la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal dans la municipalité et dans le secteur entre 1980 et 1984, afin de déterminer le bien fondé de ce service, le service dont elle a bénéficié, son coût et, le cas échéant, la portion du déficit encouru par cette Commission qu'elle devrait assumer;
2. de permettre au gouvernement de décréter que les conclusions de cette enquête ont effet malgré toute disposition inconciliable dans une loi.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale, Hôtel du Gouvernement, Québec, G1A 1A4.

Montréal, le 20 février 1985

Les procureurs des corporations municipales,
DELISLE, PAQUIN, MOREAU,
40035 VIAU, HÉBERT, DENAULT,

Soumissions — Demandes de

Ville de Joliette (Joliette)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Joliette» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 238 000 \$ d'obligations de la ville de Joliette datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque

année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 25 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 2 238 000 \$

Année	Capital
22 avril 1986	175 000 \$
22 avril 1987	191 000
22 avril 1988	211 000
22 avril 1989	233 000
22 avril 1990	255 000
22 avril 1990	1 173 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Joliette ou à La Caisse centrale Desjardins de Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Joliette s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 950 000 \$; 827(827-B)(827-E)(827-F) — 600 000 \$ subvention construction domiciliaire; 828 — 56 000 \$; 832 — 20 000 \$ voirie; 833 — 180 000 \$ équipement pour réseau électrique; 834 — 35 800 \$ voirie; 835 — 112 900 \$ aqueduc, égout, voirie; 836 — 126 000 \$; 840 — 17 800 \$ voirie; 842 — 81 300 \$ aménagement d'un stationnement; 846 — 16 200 \$ éclairage de rue; 863 — 42 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 25 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 25 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 614, boulevard Manseau, ville de Joliette, comté de Joliette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Joliette, comté de Joliette, le 25 février 1985

Le greffier,
SERGE QUENNEVILLE

Hôtel de ville
614, boulevard Manseau
ville de Joliette
comté de Joliette, QC J6E 6J3
téléphone: 756-8055, code 514

40111

Ville de Noranda

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Noranda» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 799 000 \$ d'obligations de la ville de Noranda datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 27 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 1 799 000 \$

Année	Capital
22 avril 1986	55 000 \$
22 avril 1987	61 000
22 avril 1988	67 000
22 avril 1989	75 000
22 avril 1990	84 000
22 avril 1990	1 457 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Noranda s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 977 000 \$; 358 — 475 000 \$ voirie; 359 — 130 000 \$ réfection de toiture; 360 — 34 000 \$; 361 — 77 000 \$; 364 — 93 000 \$; 365 — 13 000 \$ aque-duc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 27 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 27 mars 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 239, avenue Murdoch, ville de Noranda, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Noranda, le 27 février 1985

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ BEAUSÉJOUR

Hôtel de ville

239, avenue Murdoch
ville de Noranda, QC J9X 5A6
téléphone: 762-7748, code 819

40112

Ville de Pointe-Claire
(Jacques-Cartier)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Pointe-Claire» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 450 000 \$ d'obligations de la ville de Pointe-Claire datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 26 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 4 450 000 \$

Année	Capital
22 avril 1986	415 000 \$
22 avril 1987	452 000
22 avril 1988	493 000
22 avril 1989	408 000
22 avril 1990	446 000
22 avril 1990	2 236 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pointe-Claire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 590 500 \$; 2196 — 150 000 \$ voirie; 2203 — 10 000 \$ éclairage; 2219 — 400 000 \$ voirie; 2227 — 500 000 \$ aqueduc, égouts, voirie; 2234 — 410 000 \$; 2241 — 75 000 \$ voirie; 2257 — 314 500 \$ rachat des jours de maladie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 26 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 26 mars 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, ville de Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier, le 27 février 1985

Le greffier,
MONIQUE TRUDEAU

Hôtel de ville

451, boulevard Saint-Jean

ville de Pointe-Claire

comté de Jacques-Cartier, QC H9R 3J3

téléphone: 697-0770, code 514

40113

Ville de Saint-Hyacinthe
(Saint-Hyacinthe)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hyacinthe»

seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 4 669 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Hyacinthe datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 25 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 4 669 000 \$

Année	Capital
22 avril 1986	504 000 \$
22 avril 1987	487 000
22 avril 1988	508 000
22 avril 1989	552 000
22 avril 1990	565 000
22 avril 1990	2 053 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Hyacinthe s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 4 669 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 25 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 25 mars 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 700, rue Hôtel-de-Ville, ville de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, le 25 février 1985

Le greffier,
RICHARD BOUSQUET

Hôtel de ville
700, rue Hôtel-de-Ville
ville de Saint-Hyacinthe
comté de Saint-Hyacinthe, QC J2S 5B2
téléphone: 773-2507, code 514 40114

Ville de Saint-Léonard

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Léonard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 8 145 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Léonard datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 26 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 8 145 000 \$

Année	Capital
22 avril 1986	586 000 \$
22 avril 1987	508 000
22 avril 1988	471 000
22 avril 1989	523 000
22 avril 1990	409 000
22 avril 1990	5 648 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Léonard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 3 642 500 \$; 1608 — 180 000 \$ acquisition de terrains; 1706 — 125 000 \$ subventions domiciliaires; 1719(1719-1)(1719-2) — 3 025 600 \$; 1731 — 1 025 000 \$ acquisition de terrains; 1742 — 146 900 \$ travaux à l'hôtel de ville.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 26 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 26 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire, ville de Saint-Léonard, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Léonard, le 25 février 1985

Le greffier,
GEORGES LARIVÉE

Hôtel de ville
8400, boulevard Lacordaire
ville de Saint-Léonard, QC H1R 3B1
téléphone: 321-7630, code 514 40115

Ville de Victoriaville
(Arthabaska)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Victoriaville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 427 000 \$ d'obligations de la ville de Victoriaville datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 25 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 2 427 000 \$

Année	Capital
22 avril 1986	209 000 \$
22 avril 1987	223 000
22 avril 1988	164 000
22 avril 1989	179 000
22 avril 1990	193 000
22 avril 1990	1 459 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Victoriaville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 895 000 \$; 12-1983 — 153 000 \$ aqueduc, égout; 25-1984 — 56 000 \$; 26-1984 — 177 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 35-1984 — 146 000 \$ aqueduc, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 25 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 25 mars 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 1, rue Notre-Dame ouest, ville de Victoriaville, comté d'Arthabaska, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Victoriaville, comté d'Arthabaska, le 25 février 1985

Le greffier,
JEAN POIRIER

Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame ouest
ville de Victoriaville
comté d'Arthabaska, QC G6P 6T2
téléphone: 758-1576, code 819

40116

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU C.H.R.M. (C.S.N.)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1985 01 30, autorisé SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS D'HÔPITAUX DE SHAWINIGAN (CSN) INC. à changer son nom en celui de SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU C.H.R.M. (C.S.N.).

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 8 février 1985.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1302-7669

40060

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000159-847 C.S.A.
415-18-000001-851

CAISSE POPULAIRE DE KINGSEY-FALLS, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 401, Marie-Victorin, Kingsey-Falls, district d'Arthabaska, demanderesse, contre DAME JACQUELINE RICHARD, résidant à Kingsey-Station, district d'Arthabaska, et JEAN-PIERRE VIGEANT, résidant à Kingsey-Falls, district d'Arthabaska, défendeurs.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Kingsey-Falls, mesurant quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) de largeur, sur cent soixante-huit pieds (168 pi) de profondeur, plus ou moins et mesures anglaises, à prendre dans le coin nord de l'immeuble connu et désigné maintenant au cadastre officiel du canton de Tingwick, comme faisant partie du lot cent quatre, subdivision deux (ptie 104-2), avec bâtisse dessus construite, cir-

constances et dépendances. Ledit immeuble est ainsi borné: en front, vers le nord-est, au lot 133 et des trois autres côtés, au résidu dudit lot 104, appartenant à M. Michel Prévost ou représentants. »

La mise à prix est fixée à 9 115,25 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI NEUVIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 18 février 1985 40036

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 460-05-000079-827
460-18-000327-849

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et La Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, et un bureau au 193, rue Principale, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre SAMSON PANAGIOTIDIS, anciennement domicilié et résidant au 356, rue Roy, Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Pudentienne dans le Onzième Rang du canton de Shefford, comme étant: une partie non subdivisée du lot originaire numéro deux A (ptie 2A), décrite comme suit: de forme triangulaire, partant d'un point situé sur l'emprise du chemin public à quinze pieds (15 pi) de la limite ouest du lot numéro 2A-39; de là, vers l'est,

longeant l'emprise dudit chemin jusqu'au lot numéro 2A-39; une distance de quinze pieds (15 pi); de là, vers le sud, longeant la ligne ouest du lot numéro 2A-39, une distance de cent trente pieds (130 pi); de là, vers le nord-ouest, suivant une ligne droite, toute la distance qu'il peut y avoir pour revenir au point de départ; le tout en mesures anglaises, et avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 54,60 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le MARDI VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 18 février 1985 40037

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 460-05-000193-834
455-18-000019-842

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, corps politique dûment constitué et aux droits de la Caisse d'entraide Économique de Granby, ayant son siège social au 33, rue Dufferin, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre LE VERSANT ENSOLEILLÉ INC., corps politique légalement constitué, ayant siège social à Bromont, district de Bedford, et PAUL DUGAS, médecin, domicilié et résidant au 66, rue Iberville, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Brome, Knowlton, mis en cause.

« Les lots mille quatre cent trente-deux, mille quatre cent trente-trois, mille quatre cent trente-quatre, mille quatre cent trente-huit, mille quatre cent trente-neuf et mille quatre cent quarante (1432, 1433, 1434, 1438, 1439, 1440) du cadastre officiel du canton de Brome, division d'enregistrement de Brome. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 68 361,10 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, soit 1,03, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Brome, chemin Saint-Paul, Knowlton (ville de Lac-Brome), le MERCREDI VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-E. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 22 février 1985

40090

Frontenac

Canada — Province de Québec
District de Frontenac
No 500-02-016689-84-1 (Montréal)
S. 235-18-000019-84-9-99

SOUTH SHORE CREDIT UNION, corps politique légalement constitué, ayant un bureau et son siège social à Greenfield-Park, district de Montréal, 198, Churchill, partie demanderesse, contre GEORGES JOYAL de ville Émard, district de Montréal, domicilié et résidant au 6119, Hamilton, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Frontenac, mis en cause.

1. Un emplacement de terrain, situé à Lambton, connu et désigné comme étant partie du lot numéro trente-deux (ptie 32) au cadastre officiel pour le rang Six (rg VI) du canton de Lambton; borné au sud-ouest par une autre partie dudit lot appartenant déjà à l'acquéreur suivant acte enregistré à Frontenac sous le numéro 124448, d'un côté, au nord-ouest, en arrière, au nord-est, et de l'autre côté au sud-est, par partie du même lot demeurant propriété du vendeur; la ligne nord-ouest dudit emplacement est le prolongement en ligne droite vers le nord-est de la ligne nord-ouest de la partie dudit lot appartenant déjà à l'acquéreur; la ligne sud-est dudit emplacement est le prolongement en ligne droite vers le nord-est de la ligne sud-est de la partie dudit lot appartenant déjà à l'acquéreur; mesurant cent quatre-

vingts pieds (180 pi) de largeur au sud-ouest et la même largeur à la profondeur au nord-est, par une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi) dans chacune de ses lignes nord-ouest et sud-est; le tout mesures anglaises.

2. Un emplacement de chalet connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-deux (ptie 32) au cadastre officiel pour le rang VI (6), canton de Lambton, comté de Frontenac. Mesures anglaises: cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est par cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur des deux (2) autres côtés. La ligne sud-est de ce terrain est la prolongation en ligne droite de la ligne sud-est du terrain appartenant à monsieur Patrick Roy au nord-ouest du chemin public. Ledit terrain porte les numéros vingt-quatre (24) et vingt-cinq (25) d'un plan non déposé. Bornés au sud-ouest, au chemin public tel que verbalisé, au nord-est, au sud-est et au nord-ouest par des parties du même lot appartenant à M. André Carrier.

Droit de passage:

Il existe sur le terrain une servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage sur le fonds servant ci-après décrit, permettant de communiquer du chemin public au lac Saint-François.

Description du fonds servant:

Une lisière de terrain située à Lambton, comté de Frontenac, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trente-deux (ptie 32) au cadastre officiel pour le rang VI(6), canton de Lambton, comté de Frontenac. Mesures anglaises: trente pieds (30 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est par toute la profondeur qu'il y a entre la ligne des plus hautes eaux du lac Saint-François et le chemin public. Bornés vers le sud-ouest à la ligne des plus hautes eaux du lac Saint-François, vers le nord-ouest à une partie du même lot appartenant à dame Yvette Champagne-Breton, vers le nord-est au chemin public, vers le sud-est à une partie du même lot appartenant à monsieur Paul Leclerc ou représentants.

La mise à prix est fixée à quatre cent trois dollars (403.00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble, portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Frontenac, 5527, Frontenac, Lac-Mégantic, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du Shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 21 février 1985 40076

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-05-45-847
755-18-2-858

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MICHEL BOWES, domicilié et résidant au 2712, rue Leduc, Henryville, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, mis en cause.

« Une partie du lot numéro sept (ptie 7) du cadastre de la paroisse de Saint-Georges-d'Henryville, mesurant cinquante pieds (50 pi) dans la ligne nord, quatre-vingt-sept pieds (87 pi) dans la ligne est, cent pieds et quatre dixièmes de pied (100,4 pi) dans la ligne sud et cent pieds et cinq dixièmes de pied (100,5 pi) dans la ligne ouest, mesures anglaises, et bornée vers le nord par un canal faisant partie du lot sept, vers le sud et l'ouest par des rues projetées, vers l'est par la partie ci-après décrite.

Une partie du lot sept (ptie 7) dudit cadastre, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) dans ses lignes nord et sud, quatre-vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (87,2 pi) dans sa ligne est et quatre-vingt-sept pieds (87 pi) dans sa ligne ouest, mesures anglaises, et bornée vers le nord par ledit canal, vers le sud par une rue projetée, vers l'est par une partie du lot sept, vers l'ouest par la partie ci-dessus décrite.

La partie en premier lieu décrite porte le numéro soixante-trois de la subdivision du lot sept et la partie en second lieu décrite porte le numéro soixante-quatre de la subdivision du lot sept dudit cadastre.

Avec bâtisse et tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur et sujet aux servitudes actives et passives y attachées, et notamment le droit de se servir du canal creusé à même le lot sept afin de se rendre à la rivière. »

Évaluation municipale: 38 050,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 8 751,50 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, QC, le DIXIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 février 1985 40118

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Iberville
Nos 755-02-864-848
755-18-3-856

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 540, 1^{re} Rue, Iberville, district d'Iberville, partie demanderesse, contre RENÉ VIAU, demeurant et domicilié au 41, Bord-de-l'Eau, Iberville, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot original numéro soixante-trois (63-2) et le lot (64-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Athanase, division d'enregistrement d'Iberville; avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 41, Bord-de-l'Eau; avec et sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble. »

Évaluation municipale: 76 600,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 22 980,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le DIXIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 février 1985 40091

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Iberville
Nos 755-02-468 848
755-18-1-850

GEORGES L. CABANA, 107, rue Dupont, Bedford, partie demanderesse, contre ASSOCIATION LES DOMAINES JOYEUX DE ST-ALEXANDRE INC., Saint-Alexandre, Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, mis en cause.

1. Un emplacement à Saint-Alexandre mesurant cent cinquante pieds anglais de largeur sur cent quatre-vingt-dix pieds anglais de profondeur (150 pi × 190 pi) le tout plus ou moins et composé:

a) de parties des lots numéros soixante-six et soixante-neuf de la subdivision du cadastre de la paroisse de Saint-Alexandre, no 274, mesurant cinquante pieds anglais de largeur sur cent quatre-vingt-dix pieds anglais de profondeur, le tout plus ou moins et borné au sud-est par une rue, au nord-est par les lots numéros soixante-cinq et soixante-dix de ladite subdivision no 274, au nord-ouest par une autre rue et au sud-ouest par le résidu desdits nos 274-66 et 274-69 restant au cédat;

b) de parties desdits nos 274-65 et 274-70, mesurant cent pieds anglais de largeur sur cent quatre-vingt-dix pieds anglais de profondeur, le tout plus ou moins borné au sud-est par une rue, au sud-ouest par lesdits nos 274-66, 69, au nord-ouest par une autre rue et au nord-est par le résidu desdits nos 274-65, 70 restant au cédat.

2. Le lot numéro cent vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (274-129) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre, mesurant six cent quarante-cinq pieds (645 pi) de largeur sur deux cent cinquante pieds (250 pi) de profondeur, mesures anglaises plus ou moins.

3. a) Partie du lot numéro quatre-vingt-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (ptie 274-94) dudit cadastre de la

paroisse de Saint-Alexandre, mesurant cent cinquante pieds anglais de largeur sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et bornée au nord-ouest par le lot 274-103 au nord-est par le lot 274-95, au sud-est par la partie du lot 274-82 ci-dessous décrite et au sud-ouest par le résidu dudit lot 274-94 du même cadastre.

b) Partie du lot numéro quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (ptie 274-82) du cadastre de la paroisse de Saint-Alexandre, mesurant cent cinquante pieds anglais de largeur sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et bornée au nord-ouest par la partie 274-94 ci-dessus décrite, au nord-est par le lot 274-95 au sud-est par le lot 274-78 et au sud-ouest par le résidu dudit lot 274-82 du même cadastre.

4. Le lot numéro cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (274-100) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre.

5. a) Partie du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (ptie 274-99) du cadastre de la paroisse de Saint-Alexandre, mesurant soixante-cinq pieds anglais de largeur sur quatre-vingt-dix-neuf pieds anglais de profondeur et bornée au nord-ouest par le lot 274-103, au nord-est par le lot 274-100, au sud-est par le lot 274-129 et au sud-ouest par le résidu de la partie dudit lot 274-99 du même cadastre.

b) Partie du lot cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (ptie 274-101) du cadastre de la paroisse de Saint-Alexandre mesurant soixante-cinq pieds anglais de largeur sur quatre-vingt-dix-neuf pieds anglais de profondeur et bornée au nord-ouest par le lot 274-103, au nord-est par le résidu de la partie de lot 274-101, au sud-est par le lot 274-129 et au sud-ouest par le lot 274-100 du même cadastre.

Évaluation municipale: 53 350,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation soit 11 470,25 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le DIXIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 février 1985 40038

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Joliette

Nos 705-05-000117-823

705-18-000021-838

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979. La Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MARCEL BARIL, résidant et domicilié au 5090, rue Principale, ville de Notre-Dame-de-Lourdes, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un immeuble composé comme suit:

1. Un immeuble situé en la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent neuf (ptie 409) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Elizabeth, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur en front, à l'ouest où il est borné par le chemin de la Sablière, cent cinquante pieds (150 pi) de largeur à la profondeur, à l'est, où il est borné par autre partie du lot 409 appartenant au débiteur, cent cinquante pieds (150 pi) de longueur d'un côté, au sud où il est borné par autre partie du même lot appartenant au débiteur et cent cinquante pieds (150 pi) de longueur de l'autre côté, au nord, où il est borné par une autre partie du lot 498 appartenant au débiteur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec une bâtisse commerciale y érigée dans laquelle est exploitée un bar salon, « Le Faucon Noir », portant le numéro d'immeuble 1000, chemin de la Sablière, Notre-Dame-de-Lourdes, district de Joliette.

2. Un autre immeuble situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 498), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Elizabeth, mesurant, cent cinquante pieds (150 pi) de largeur, en front, à l'est, où il est borné par le chemin de la Sablière, cent cinquante pieds (150 pi) de largeur à la profondeur, à l'ouest où il est borné par autre partie du même lot appartenant au débiteur, deux cents pieds (200 pi) d'un côté, au sud, où il est borné par autre partie du lot numéro 409 appartenant au débiteur et deux cents pieds (200 pi) de longueur de l'autre côté, au nord où il est borné par autre partie du lot numéro

498 appartenant au débiteur, mesures anglaises. Avec une piscine y érigée portant le numéro d'immeuble 1010, chemin de la Sablière, municipalité de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois;

3. Les lots numéros quatre cent neuf et quatre cent quatre-vingt-dix-huit (409 et 498) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Elizabeth, division d'enregistrement de Joliette.

4. Un morceau de terre connu et désigné comme étant une partie des lots numéros quatre cent six et quatre cent sept (406 et 407) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Elizabeth, division d'enregistrement de Joliette, ayant une superficie d'environ quarante arpents (40 arp) compris dans les bornes suivantes: en front par le chemin public, en profondeur par autres parties des lots 406 et 407 appartenant à monsieur Eugène Baril ou représentants, d'un côté par la terre appartenant à madame veuve Doreus Laporte et Philius Laporte ou représentants et de l'autre côté par le terrain appartenant à Gérard Savoie ou représentants.

Toutes les bâtisses érigées sur ces immeubles portant le numéro d'immeuble 5090, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, comté de Joliette.

À distraire de ces lots, l'ancien emplacement de la commission scolaire, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 61899.

À distraire également de ces immeubles les emplacements vendus à Jacques St-Georges, Jean Coutu (trois emplacements), Jacqueline Baril, Jean Serge Bonin, Aline Pépin, Florian De Nobile, Emilio Vincent, Olive Lemay, Bernard Dussault (deux emplacements), Jacqueline Lepage, Victor Bergeron (deux emplacements), Gérard Girard, Loyola Croteau, Philippe Cassy, Richard Lemay, Richard Arsenault, Cyrille Lepage, Serge Bonin, Maurice Lepage, Marcel Arsenault, Guy Therrien, Daniel Arsenault, Jacqueline Baril Arsenault, Claude Arsenault, Jean Guy Robert, Sylvio Brissette, Pauline Naud, Carolle Leclair, Denise Baril, Odette Baril, Jean Bourassa, Monique Tremblay, Jean Serge Bonin, Jacques St-Georges et Sables A.L. Inc.

Avec les servitudes inhérentes et sujet ledit immeuble à la convention avec Les Sables A.L. Inc., suivant titre enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 173060. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 46 185,10 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi

sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 février 1985

40061

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Nos 700-05-000477-830
705-18-000146-841

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre DENIS LEBEAU, domicilié et demeurant au 743, Rivière nord, ville des Laurentides, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Lin, comté de L'Assomption, composé de:

a) Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot trois cent trente-neuf (ptie 339) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lin, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant dans les lignes sud, soixante-six pieds (66 pi), soixante-dix pieds (70 pi) et quatre-vingts pieds (80 pi) dans les lignes ouest, deux cent quatre-vingts pieds (280 pi), cinquante pieds (50 pi) et soixante-cinq pieds (65 pi) dans la ligne nord, deux cent seize pieds (216 pi) et dans la ligne est, trois cent quatre-vingt-quinze pieds (395 pi), bornée ladite partie du lot comme suit: au sud par partie dudit lot 339 appartenant à M. Lapière ou représentants et M. Forget ou représentants; d'un côté à l'ouest par la ligne de division entre la municipalité de la paroisse de Saint-Lin et la ville des Laurentides et partie dudit lot 339 appartenant à M. Lapière ou représentants; en arrière, au nord, par les lots 339-66 et 339-67 dudit cadastre; et d'autre côté, à l'est, par le lot 339-68 dudit cadastre.

b) Les lots soixante-six, soixante-sept et soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire trois cent trente-neuf (339-66, 67 et 68) dudit cadastre (étant des rues);

c) le lot deux de la subdivision du lot quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire trois cent trente-neuf (339-42-2) dudit cadastre;

d) les lots quarante, trente-neuf, trente-huit, trente-sept, trente-six, trente-cinq, trente-quatre, trente-trois, vingt-neuf, vingt-huit, vingt-sept, vingt-six, vingt-cinq, vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire trois cent trente-neuf (339-40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 29, 28, 27, 26, 25, 24) dudit cadastre; les lots 339-36, 28 et 27 étant marqués comme rue;

e) les lots quarante et un, vingt et un, vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize, quinze, quatorze, treize, douze, onze, dix, six et cinq de la subdivision officielle du lot originaire trois cent trente-neuf (339-41, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 6 et 5) dudit cadastre;

f) partie du lot trois cent trente-neuf (ptie 339) aux plan et livre de renvoi officiels dudit cadastre, étant une partie de lot comprise entre les limites suivantes, savoir: bornée au sud, par le lot 339-7; à l'ouest par le lot 339-421; au nord par le lot 339-6; et à l'est par partie du lot 339 appartenant à G. Donafrio ou représentants;

g) le lot numéro un de la subdivision du lot originaire trois cent trente-neuf (339-1) dudit cadastre (étant inscrit comme rue);

h) le lot numéro soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire trois cent trente-neuf (339-65) dudit cadastre (étant inscrit comme rue);

i) un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot trois cent trente-neuf (ptie 339) dudit cadastre, mesurant environ cent soixante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (162,9 pi) de largeur dans la ligne sud par une profondeur de trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (399,94 pi) et de là, mesurant deux cent vingt-huit pieds et neuf dixièmes de pied (228,9 pi) de largeur par toute la profondeur jusqu'à l'extrémité nord du lot trois cent trente-neuf (lot 339) dudit cadastre, et borné comme suit: au sud par partie dudit lot 339 appartenant audit Denis Lebeau; à l'ouest partie par le lot 339-65 et partie par partie dudit lot 339 appartenant à Rolland Lacroix; au nord par la ligne nord dudit lot originaire 339 (trait carré de la terre); à l'est par partie du lot 336 propriété de Ernest Lebeau ou représentants;

Toutes les mesures ci-dessus sont des mesures anglaises et plus ou moins.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudica-

tion, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 10 541,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 février 1985

40062

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-007662-842
705-18-000127-841

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis, le 1^{er} novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 600, rue de LaGauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MARCEL PAGEAU, résidant et domicilié au 11598, avenue des Violettes, Montréal-Nord, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« a) Une partie du lot numéro sept C (ptie 7C) dans le Sixième Rang du cadastre officiel du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur, tant en front qu'en arrière, par cent pieds (100 pi) de profondeur, dans ses lignes latérales, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: en front, au nord-ouest, par le lot numéro 7C-23, ci-après décrit, et des trois autres côtés par la propriété de Paul Lévesque ou représentants. Les lignes nord-est et sud-ouest de ce terrain étant la continuation exacte des lignes nord-est et sud-ouest dudit lot 7C-23.

b) Le lot numéro vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept C (no 7C-23) dans le Sixième Rang du cadastre officiel du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant également soixante pieds (60 pi) de largeur, en

front et en arrière par une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec les bâtisses y érigées, et portant le numéro d'immeuble 1651, rue Paule, Lac-Réjean, Rawdon, comté de Montcalm, QC. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 230,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 18 février 1985

40039

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu
Nos 765-02-000733-81
705-18-000008-850

GILLES FERRON ET PASCAL JOYAL, résidant et domicilié à Tracy, district de Richelieu, partie demanderesse, contre MARIO LEPAGE et GUY LEFEBVRE, résidant et domiciliés au 362, boulevard Larochelle, Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la ville de Repentigny connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Repentigny comme étant le lot cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire cent quarante-trois (143-122), division d'enregistrement de L'Assomption; avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 362, boulevard Larochelle, Repentigny. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du

shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile est fixé à la somme de 17 092,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 20 février 1985

40063

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001636-844
705-18-000015-855

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 101, de la Plage, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie demanderesse, contre ROBERT YALE, domicilié et résidant à une adresse inconnue dans la province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé sur le côté sud du lac des Pins dans la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, étant partie du lot numéro onze du Quatrième Rang du canton de Cathcart du cadastre de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, mesurant soixante-quinze pieds de large le long du lac des Pins, par toute la profondeur qu'il y a entre ledit lac et le ruisseau formant la décharge de tel lac, et débutant à un point situé à vingt-deux pieds de la ligne séparant le Quatrième du Troisième Rang, borné comme suit: en front par le lac des Pins, en arrière par le ruisseau susdit, d'un côté vers l'est par la propriété restante à madame J.C. Foard, ou représentants et de l'autre côté, vers l'ouest, par une autre partie dudit lot numéro onze, ayant trois pieds de large par toute la profondeur susdite, appartenant à madame Foard ou représentants; avec bâtisse dessus construite et sujet à toutes les servitudes actives et passives apparentes et non apparentes attachées audit immeuble.

À distraire de l'immeuble susdit, la partie vendue à M. Gérald Généreux et décrite comme suit: un emplacement situé sur le côté sud du lac des Pins dans la

paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, étant partie du lot numéro onze du Quatrième Rang du canton de Cathcart du même cadastre, mesurant soixante-quinze pieds de large le long du lac des Pins, par toute la profondeur qu'il y a entre ledit lac des Pins et le chemin public et commençant à un point situé à vingt-deux pieds de la ligne séparant le Quatrième Rang du Troisième Rang et bornée comme suit, savoir: en front par ledit lac des Pins, en arrière par le chemin susdit, d'un côté, vers l'est, par partie restant à madame Foard ou ses représentants et de l'autre côté, vers l'ouest, par autre partie dudit lot de trois pieds de large par la profondeur susdite appartenant à madame Foard ou ses représentants; avec bâtisse dessus construite et sujet à toutes les servitudes, actives et passives apparentes et non apparentes pouvant grever l'immeuble susdit. »

Sous réserve du droit de rétion prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 466,20 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 18 février 1985

40040

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003019-820
S. 200-18-000203-842

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1000, rue Saint-Jean est, Québec, QC, demanderesse, contre JACQUES A. VACHON, domicilié et résidant au 54, Haut-Bois, Saint-Romuald, QC, défendeur.

« Terrains faisant partie des lots 573-1 partie, 573-2, partie, 573-2-3 (rue) et 573-3 partie du cadastre de la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, division d'enregistrement de Lévis, cité de Saint-Romuald-d'Etchemin.

Terrain faisant partie du lot 573-2 partie: de forme irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 572 partie, vers le sud-est par les lots 573-2-14 à 573-2-21 inclusivement, vers le sud-ouest par le lot 574, vers le nord-ouest par les lots 570-9, 570-8, 570 partie et 570-7; mesurant cent quatre-vingt-dix pieds et douze centièmes (190,12 pi, soit 57,95 m) dans sa ligne nord-est, quatre cent quarante pieds et quarante-cinq centièmes (440,45 pi, soit 134,25 m) dans sa ligne sud-est, seize pieds plus ou moins (16,0 pi, soit 4,88 m) dans sa ligne sud-ouest, quatre cent quatre pieds plus ou moins (404,0 pi, soit 123,14 m) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie quarante-deux mille cinq cents pieds carrés approximativement, mesures anglaises 42 500 pi², soit 3 948,25 m².

Terrain formé des lots 573-1 partie et 573-2 partie: de forme irrégulière, borné vers le nord-est par les lots 572-135, 572-136, 572-137 et 572 partie, vers le sud-est par les lots 573-2 partie et 573-1 partie, vers le sud-ouest par le lot 574, vers le nord-ouest par les lots 573-2-4 à 573-2-13 inclusivement; mesurant quatre cent douze pieds (412,0 pi, soit 125,58 m) dans sa ligne nord-est, trois cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes (398,6 pi, soit 121,49 m) dans sa ligne sud-est, cinq cent quatre pieds et cinq dixièmes (504,5 pi, soit 153,77 m) dans sa ligne sud-ouest, deux cent onze pieds et soixante-douze centièmes (211,72 pi, soit 64,53 m) et deux cent un pieds et vingt-cinq centièmes (201,25 pi, soit 61,34 m) dans ses lignes nord-ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-deux mille cent soixante-quatorze pieds carrés (182 174 pi², soit 16 923, 96 m²), mesures anglaises.

Terrain faisant partie du lot 573-3 partie: de forme irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 572 et subdivisions, vers le sud-est par le lot 573 partie (emprise actuelle de la route 132 qui est l'ancienne emprise de « Québec Bridge Rly ») et le lot 573-3-1, vers le sud-ouest par le lot 574 et subdivisions et le lot 573-3-1, vers le nord-ouest par le lot 653 (rue du Sault); mesurant mille neuf cent cinquante-deux pieds (1 952 pi, soit 594,97 m) dans sa ligne nord-est, trois cent soixante-treize pieds et quatre dixièmes (373,4 pi, soit 113,81 m) dans sa ligne sud-est qui se trouve le long de l'emprise actuelle de la route 132 et cent pieds (100,0 pi, soit 30,48 m) dans sa ligne sud-est avec le lot 573-3-1, mille sept cent soixante-sept pieds (1 767 pi, soit 538,58 m) et deux cent soixante-dix-sept pieds et huit dixièmes (277,8 pi, soit 84,67 m) dans ses lignes sud-ouest, trois cent vingt-cinq pieds (325,0 pi, soit 99,06 m) dans sa ligne nord-ouest; contenant en super-

ficie sept cent soixante-quatre mille pieds carrés (764 000 pi², soit 70 975,6 m²), mesures anglaises.

Lot 573-2-3 (rue): rue de forme irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 572-68 (rue), vers le sud-est par les lots 573-2-4 et 573-2-13 inclusivement, vers le sud-ouest par le lot 574, vers le nord-ouest par les lots 573-2-14 à 573-2-21 inclusivement; mesurant soixante-six pieds et trente-sept centièmes (66,37 pi, soit 20,23 m) dans sa ligne nord-est, soixante-douze pieds et vingt-quatre centièmes (72,24 pi, soit 22,02 m), deux cent quatorze pieds et cinq centièmes (214,05 pi, soit 65,21 m) suivant un arc de cercle de neuf cent quarante-sept pieds et vingt-cinq centièmes (947,25 pi, soit 288,71 m) de rayon et cent vingt-sept pieds et cinquante-six centièmes (127,56 pi, soit 38,88 m) dans ses lignes sud-est, soixante-neuf pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (69,98 pi, soit 21,33 m) dans sa ligne sud-ouest, cent cinquante pieds et quatre-vingt-seize centièmes (150,96 pi, soit 46,01 m), cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quinze centièmes (199,15 pi, soit 60,70 m) suivant un arc de cercle de huit cent quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-six centièmes (881,86 pi, soit 268,79 m) de rayon, soixante-cinq pieds (65,0 pi, soit 19,81 m) dans ses lignes nord-ouest; contenant en superficie vingt-sept mille trois cent cinquante pieds carrés (27 350 pi², soit 2 540,96 m²), mesures anglaises. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Me Gérard Grenier, protonotaire spécial, du 13 février 1985.

La mise à prix est fixée à quarante-quatre mille cent quarante-neuf dollars (44 149,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 9 mars 1985

40106

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002245-848
S. 200-18-000014-850

CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DES ANGES, 412, rue Principale, Notre-Dame-des-Anges, district de Québec, demanderesse, contre ROGER BEAULIEU, 123, rue Principale, Notre-Dame-de-Montauban, district de Québec, défendeur.

« Un terrain ou emplacement situé autrefois au village de Montauban-les-Mines, maintenant Notre-Dame-de-Montauban, comté de Portneuf, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trente-neuf (partie 39), rang Un, canton de Montauban, aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Saint-Ubalde, division d'enregistrement de Portneuf, avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La maison précitée porte les numéros d'immeuble 123 et 123-A, Principale de ladite localité. Ce terrain est borné vers le nord-ouest par la rue Principale de cette localité, vers le nord-est par une autre partie dudit lot 39 appartenant à monsieur Gérard Désormeaux, vers le sud-est par une autre partie dudit lot 39 appartenant à monsieur Bilodeau, et vers le sud-ouest par la rue Saint-Siméon de ladite localité: ce terrain mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout à la mesure anglaise. »

La mise à prix est fixée à trois mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante cents (3 993,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 9 mars 1985

40107

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005708-826
S. 200-18-000010-858

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-FRANÇOIS D'ASSISE DE QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1310, 1^{re} Avenue, cité et district de Québec, demanderesse, contre LES CONSTRUCTIONS VERLIN INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1450, 23^e Rue, Charny, YVON POULIN, domicilié au 164, place Beaubien, Neufchâtel, JEAN-JACQUES VERREAU, domicilié au 168, rue Beaubien, Mont-Chatel, défendeurs.

« Les lots connus et désignés au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, municipalité de la ville de Québec, comme étant les lots 1597-1, 1597-2, 1597-6, 1597-7, 1597-8, 1597-20, 1597-21, 1597-22, 1597-24, 1597-26, 1597-27, 1598-1, 1598-3, 1598-6, 1598-7, 1598-8, 1598-9, 1598-10, 1598-11, 1598-12, 1598-13, 1598-14, 1598-15, 1598-16, 1598-17, 1598-19, 1598-22. »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Paul-Étienne Bernier, J.C.S., du 20 février 1985.

La mise à prix est fixée à cent vingt-deux mille sept cent quarante-neuf dollars et vingt cents (122 749,20 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 9 mars 1985

40108

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002170-830
C.M.L. P284-82
S. 200-18-000198-836

CITÉ DE LORETTEVILLE, 305, rue Racine, Loretteville, demanderesse, contre HABITAT MON PAYS INC., 2215, parc de Lotbinière, Sillery, défenderesse.

« Le lot quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot originaire sept cent cinquante-sept (757-94) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à trois mille soixante-deux dollars et cinquante cents (3 062,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures TRENTE.

« Le lot quatre-vingt-quinze de la subdivision du lot originaire sept cent cinquante-sept (757-95) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à trois mille trois cent vingt-deux dollars et cinquante cents (3 322,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 9 mars 1985

40109

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000347-851
C.M.B. C 2267-84
S. 200-18-000013-852

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre YVAN LAROUCHE, 430 ½, avenue Ruel, Beauport, QC, défendeur.

« Lot 274-31: un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trente et un du lot originaire deux cent soixante-quatorze (274-31);

Lot 274-32: un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trente-deux du lot originaire deux cent soixante-quatorze (274-32);

Lot 274-30-partie: de figure rectangulaire, borné au nord-est par une partie de la subdivision trente du lot originaire deux cent soixante-quatorze (274-30-ptie), au sud-est par une partie du lot originaire deux cent soixante-quatorze (274-ptie), au sud-ouest par la subdivision trente et un du lot originaire deux cent soixante-quatorze (274-31), au nord-ouest par une partie du lot originaire mille cinq cent sept (1507-ptie) (boulevard Sainte-Anne), mesurant trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, environ quinze mètres (15 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Les lots 274-30-partie, 274-31, 274-32 contiennent en superficie mille cinq cent soixante-dix-neuf mètres carrés (1 579 m²).

Tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec; le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Localisation: 1154, boulevard Sainte-Anne. »

La mise à prix est fixée à dix-neuf mille six cents dollars (19 600,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 9 mars 1985

40110

Rimouski*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-18-000045-831

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ULRIC, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Ulric-de-Matane, district de Rimouski, partie demanderesse, contre JEAN-GUY IMBEAULT, directeur d'école, ex-époux séparé de biens et maintenant divorcé de dame Fernand Lévesque, domicilié et résidant à Matane, district de Rimouski, partie défenderesse, et FERNANDE LÉVESQUE, ex-épouse séparée de biens et maintenant divorcée de Jean-Guy Imbeault, domiciliée et résidant au 15, rue des Épinettes, Matane, district de Rimouski, mis en cause, et LE CURATEUR PUBLIC, ès qualités de curateur aux biens dudit Jean-Guy Imbeault, ledit curateur public, ayant son bureau d'affaires dans la Tour de la Bourse, ville et district de Montréal, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, ayant son bureau d'affaires au bureau d'enregistrement du 750, rue du Phare ouest, Matane, district de Rimouski, mis en cause.

« A) La redivision vingt-cinq de la subdivision un du lot originaire numéro trois cent douze (312-1-25) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, étant un terrain mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de front par cent pieds (100 pi) de profondeur et sept mille cinq cents pieds carrés (7 500 pi²) en superficie, mesures anglaises, avec maison dessus construite;

« B) la redivision deux de la redivision vingt-quatre de la subdivision un du lot originaire numéro trois cent douze (312-1-24-2) dudit cadastre, étant un terrain mesurant cinq pieds (5 pi) de front par cent pieds (100 pi) de profondeur, et cinq cents pieds carrés, en superficie, mesures anglaises, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétionnement prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au montant de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 15 898,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, du Phare ouest, Matane, le

VENDREDI DOUZIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Rimouski, le 20 février 1985

40041

Terrebonne*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-002578-822

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU MONT MARIBOU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au mont Maribou à Saint-Sauveur-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DOUGLAS MALTBY, domicilié et résidant au 2629, 14^e Rue, Surrey, Colombie-Britannique, Canada, partie défenderesse.

« Un emplacement de figure irrégulière composé de partie des lots originaires cinq cent vingt-neuf et cinq cent trente (parties 529 et 530) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur. Ladite partie du lot originaire numéro 529, mesurant dix-neuf pieds (19,0 pi) dans sa ligne nord-ouest-ouest-sud-ouest; vingt-huit pieds (28,0 pi) dans sa ligne sud et vingt pieds (20,0 pi) dans sa ligne nord-est; mesures anglaises et plus ou moins; ladite partie du lot originaire numéro 530, mesurant quatre cent trente et un pieds (431,0 pi) dans sa ligne nord-ouest-ouest-sud-ouest, cinquante-deux pieds (52,0 pi) dans sa ligne sud; trois cent soixante-dix pieds (370,0 pi) dans sa ligne sud-est et cent cinquante-cinq pieds (155,0 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins. Les deux parties des lots originaires 529 et 530, mesurant dans leur ensemble quatre cent cinquante pieds (450,0 pi) dans sa ligne nord-ouest-ouest-sud-ouest; quatre-vingts pieds (80,0 pi) dans sa ligne sud; trois cent soixante-dix pieds (370,0 pi) dans sa ligne sud-est et cent cinquante-cinq pieds (155,0 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins. La partie dudit lot 530 est bornée à l'ouest par partie 529 ci-après décrite; au nord-ouest par une autre partie du lot 530 (chemin privé, propriété de Spencer Lewin & Co. Ltd, ou représentants); au nord-est par une autre partie du lot 530 propriété de dame Leslie Lapin ou représentants; au sud-est par une autre partie du lot 530 propriété de Spencer Lewin & Co. Ltd ou représentants et au sud par une autre partie du lot 530, étant un chemin privé. La partie du lot 529 est bornée à l'est par la partie du

lot 530 ci-dessus décrite; et des autres côtés, au nord-ouest et au sud-est par d'autres parties dudit lot 529, étant des chemins privés. Tel qu'il appert à un schéma annexé à la minute 9097 de Me Raoul Lupien, dont copie a été enregistrée à Terrebonne sous le numéro 327707. »

La mise à prix est fixée à 2 510,20 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 20 février 1985

40077

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001386-816

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre GERRY ROBICHAUD, domicilié et demeurant au 1381, chemin du Lac-Renaud, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Et bref noté: 705-02-000443-820, LES AMEUBLEMENTS EN GROS LIONEL CRÉPEAU LIMITÉE contre GERRY ROBICHAUD;

Et bref noté: 700-02-000800-822, VILLE DE SAINTE-ADÈLE contre GERRY ROBICHAUD.

« Un certain emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle et étant composé d'une partie du lot numéro dix-sept (ptie 17), rang II, canton de Morin, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Bornée comme suit: vers le nord-nord est par le chemin public;

vers le nord-est par une partie du lot no 16A; vers l'est et le nord par le chemin public; vers le sud-est par la rue portant le numéro de cadastre 17-93; vers le sud-ouest par une partie du lot no 18B et vers le nord-ouest par la ligne de division entre les rangs II et III. Mesurant sept cent cinquante pieds (750,0 pi) dans sa ligne nord-nord-est, le long du chemin public; trois cent cinquante-sept pieds et trois dixièmes de pied (357,3 pi) dans sa ligne nord-est; environ sept cent quatre-vingt-dix-sept pieds (797,0 pi) mesurés dans ses lignes est et nord le long du chemin public; huit cent vingt-six pieds et cinq dixièmes de pied (826,5 pi) mesurés le long de la rue portant le numéro de cadastre 17-93; mille neuf cent quinze pieds (1 915,0 pi) dans sa ligne sud-ouest et sept cent dix pieds (710,0 pi) dans sa ligne nord-ouest. Contenant une superficie de un million quatre cent onze mille, trois cents pieds carrés ou trente-deux acres et quatre dixièmes d'acre. Moins et à soustraire: la partie du lot 17 dudit lot vendue dans l'acte enregistré sous le numéro 505503 désigné comme: une partie du lot dix-sept du Deuxième Rang (17 ptie, rg II) dudit canton, auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied le long d'une rue (17-93), deux cent quarante-trois pieds et sept dixièmes de pied dans sa ligne nord-est le long d'une autre rue, cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et demi dans sa ligne nord-ouest, trois cent quarante-huit pieds et deux dixièmes de pied dans sa ligne sud-ouest et deux cents pieds dans sa ligne sud, le tout mesures anglaises et plus ou moins; bornée cette partie au sud-est par ladite rue (17-93) et de tous les autres côtés par d'autres parties dudit lot 17. Le coin sud dudit emplacement se trouve à une distance de quatre-vingt-quatre pieds et soixante-quinze centièmes de pied de la ligne de division entre les lots 17 et 18B le long de ladite rue 17-93 et le coin ouest dudit emplacement se trouve à une distance de dix-huit pieds et vingt-cinq centièmes de pied, distance perpendiculaire de ladite ligne de division. Contenant cette partie de lot une superficie totale de 1 016 669,1 pieds carrés, le tout tel que montré sur un plan préparé par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, en date du 23 janvier 1970, révisé le 28 juillet et le 30 juillet 1980 (plan numéro 7678-2), ladite partie ainsi vendue dans l'acte enregistré sous le numéro 505503 est montrée désignée par les numéros préliminaires 184, 185, 186, 187, 188. »

La mise à prix est fixée à 2 636,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 février 1985 40072

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001030-841

LA MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2870, boulevard Labelle, Prévost, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MARGUERITE DESLAURIERS, d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Saint-Hippolyte dans le comté de Terrebonne, connu et désigné comme formant partie du lot no vingt-trois du Quatrième Rang du canton d'Abercrombie, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, mesurant soixante-quinze pieds de largeur environ dans sa plus grande largeur par neuf cents pieds de profondeur, le long de la montée Gagnon; cet emplacement est situé entre la montée Gagnon et la ligne de division entre les lots numéros vingt-deux et vingt-trois (22 et 23) des mêmes plan et livre de renvoi officiels. Toutes les grandeurs ci-dessus sont en mesures anglaises. Avec droit de passage à perpétuité pour communiquer du chemin public du Cinquième Rang du rivage du lac des Quatorze Îles par le chemin privé de monsieur Honoré Desjardins ou représentants, ainsi que par un autre chemin privé connu sous le nom du chemin Brodeur situé sur le résidu dudit lot numéro vingt-trois (23) en commun avec tous autres y ayant droit, ainsi que le droit d'installer un quai sur le lac des Quatorze Îles, tel que plus amplement stipulé dans l'acte de vente par M. Honoré Desjardins à M. Sylva Lamothe, devant Gustave Léonard, notaire, enregistré au bureau d'enregistrement de la division du comté de Terrebonne sous le numéro 126348. »

La mise à prix est fixée à 1 014,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, Saint-Jérôme, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 février 1985 40073

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000992-843

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 2274, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre NORMAND POND, demeurant et domicilié à Albuquerque, P.O. Box 3728, N.M. 87190, Winrock Medical Plaza, partie défenderesse.

« Des emplacements situés en la municipalité de Saint-Hippolyte, connus et désignés comme étant les subdivisions officielles numéros deux cent neuf, deux cent dix et deux cent dix-sept du lot originaire numéro douze (12-209, 210 et 217) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, 1^{er} Rang, canton de Wexford; tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 154,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 février 1985 40074

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000314-840

S. 400-18-000001-853

CAISSE POPULAIRE INDUSTRIELLE DE TROIS-RIVIÈRES, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 800, rue Saint-Paul, cité et district de Trois-Rivières, demanderesse, contre YVES BRUNELLE, résidant et domicilié au 359, rue Lacerte, Trois-Rivières-Ouest, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent soixante-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-six (26-272) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la cité de Trois-Rivières;

2. Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-six (26-ptie 273) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la cité de Trois-Rivières; mesurant quatorze pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (14,91 pi) à l'arrière vers le sud-ouest, quatorze pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (14,92 pi) en front vers le nord-est, cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (54,83 pi) d'un côté vers le nord-ouest et cinquante-quatre pieds et huit centièmes de pied (54,08 pi) de l'autre côté vers le sud-est; borné au nord-est par le lot 26-341 (rue); au nord-ouest par le lot 26-281; au sud-ouest par le résidu du lot 26-273, et au sud-est par le lot 26-272 ci-dessus décrit;

Avec bâtisses dessus construites et sises au 1701 et 1703, rue Lavérendrye, et 2020, rue Baillargeon, Trois-Rivières, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 14 442,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice de Trois-Rivières, 250, rue Laviolette, cité et district de Trois-

Rivières, le JEUDI ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 21 février 1985

40042

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie, que les publications prévues à l'article 1027 du Code municipal de la province de Québec, relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ont été faites dans le quotidien régional « Le Nouvelliste », les 16 et 28 février 1985.

Shawinigan, le 27 février 1985

40119

La secrétaire-trésorière,
ME LYNE BRODEUR

Ville de Blainville

Avis public est, par les présentes, donné par la sous-signée Gisèle Gauvreau, greffier de la susdite municipalité, que la liste des immeubles à être vendus à l'encan public à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 990, chemin du Camp-Bouchard, Blainville, le vingt-cinq mars mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix heures, ainsi que l'avis qui l'accompagne, ont été publiés aux journaux « Le Nor Info », le 12 février 1985, et « La Voix des Mille Îles », le 26 février 1985, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Blainville, le 9 mars 1985

40019

Le greffier,
GISÈLE GAUVREAU

Ville de Lennoxville

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Lennoxville, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville au 150, rue Queen, Lennoxville, le jeudi 14 mars 1985, à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée aux quotidiens « La Tribune », le 22 février 1985, et « The Record », le 21 février 1985, et aux mêmes quotidiens le 26 février 1985, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Lennoxville, le 26 février 1985

Le secrétaire-trésorier,
JULES GERVAIS, O.M.A.

40075

Erratum

La Caisse populaire de Val d'Or

Dans la *Gazette officielle du Québec*, édition du 16 février 1985, numéro 7, page 629, à la 8^e ligne, il aurait fallu lire: « Populaire de la Vallée de l'Or, fondée le 21 mai 1966 » au lieu de: « Populaire de la Vallée de l'Or, fondée le 21 mai 1960 ».

*Le directeur des relations avec
les institutions de dépôts,*
ROGER LEQUY

55

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'ACCUEIL VERT-PRÉ D'HUBERDEAU (*Délégation*) 1086AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE (*Désaveu du
Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire*) 1086

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DE JACQUES-CARTIER
(*Rachat d'obligations*) 1086COMPAGNIE CANADIENNE D'OXYGÈNE LIMITÉE ET
BOC, INC. (*Projet de loi privé*) 1086COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC
CENTRAL (*Assemblée*) 1087MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FRANÇOISE (*Mutations
immobilières. L.R.Q., chap. M-39*) 1087PAROISSE DE
NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS-DE-L'ISLET
(*Mutations immobilières. L.R.Q., chap. M-39*) 1087SUCCESSION EDGAR TAILLON (*Bénéfice d'inventaire*) 1087SUCCESSION KEITH MITCHELL (*Bénéfice d'inventaire*) 1087VILLE DE LA BAIE (S.I.D.A.C. *ville de La Baie*) 1088VILLE DE NICOLET (*Rachat d'obligations*) 1088CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT —
LOI SUR LESAIRPORT CREDIT UNION (*Fusion*) 1088CAISSE D'ÉCONOMIE AÉROPORT (*Fusion*) 1088CAISSE POPULAIRE DE VAL D'OR (*Dissolution*)
(*Erratum*) 1161CAISSE POPULAIRE LAVALOISE (*Fusion*) 1088CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

ACCORDÉS

Albert Alphonse Martin Bougie 1089

Barry Morgan 1089

Blanche Dolorès Doris Tremblay 1089

Christina Johanne Demers 1089

Edward Kendall 1089

Esther Cécile Barington 1089

Issie Morgan 1089

Joseph Adélarde Steven Allen 1090

Joseph Albert Alfred Édouard Jean Boudrias 1090

Joseph Albert Edward Latray 1090

Joseph George Alphonse Allan Baculis 1090

Joseph Jean-Marie Roberge 1090

Joseph Lucien Jean Michel Huot 1090

Joseph Marcel Jean René Paulin 1090

Joseph Mario André Grandmont 1090

Joseph Mario Turbide 1091

Joseph Réal Réjean Gingras 1091

Joseph Rosaire Alain Lefrançois 1091

Joseph Stewart Richard Guay 1091

Joseph Yvon André Chassé 1091

Joyce Pearl Makkay 1091

Lazar Weiss 1091

Lovleen Kaur Bassan 1091

Lucienne Élizabeth Marie Marthe Lemay 1091

Lynn d'Auteuil 1092

Marie Agathe Lise Lepage 1092

Marie Ange Alice Truchon 1092

Marie Blanche Pariseau 1092

Marie Cécile Clotilde Alice Lafortune 1092

Marie Irena Irka Teodorczyk 1092

Marie Irène Danielle Lavigne 1092

Marie Jeanne Estelle Bouchard 1092

Marie Jimmy Jeanne Gemma Fournier 1093

Marie Judith Anna Santarossa 1093

Marie Louisane Aline Louise Bélanger 1093

Marie Louise Marguerite Papillon 1093

Marie Lucienne Marjolaine Boisvert 1093

Marie Madeleine Daigle 1093

Marie Manon Renée Fillion-Boutin 1093

Marie Marguerite Lise Suzanne Richer 1093

Marie Marthe Gilbert 1094

Marie Vitaline Ginette Breton 1094

Mark Morgan 1094

Max Nair 1094

Penelope Lynn Dawe 1094

Renée Lorrain Greenberg 1094

Shirley Elizabeth Skerrett 1094

Sophie Brigitte Ferland 1094

Sylvain Migneault 1094

Tammy Anne Martin 1095

Wayne Jonathan Young 1095

DEMANDES

Alan Daniel 1095

Aldéric Rhéaume 1095

André Mercier 1095

Anna-Maria Sadiq 1095

Armandine Caron alias Armande Caron 1095

Carole St-Jacques 1095

Charles Joly 1096

Claude Gosselin 1096

Claudette Jean 1096

Clayton Llewelyn Chadderton 1096

Daniel Bédard 1096

Denis Bossé 1096

Fahimeh Saadeh 1096

France Boivin 1096

Francine Arcand 1097

Georgette Tremblay-Girard 1097

Ghyslain Guérette 1097

Hanna Dere 1097

Huguette Fortier 1097

Isaac Benayoun 1097

Jean-Maurice Dubois 1097

Jean-Pierre Belleville alias Jean-Pierre Désilets 1097

Jeanne Caumartin 1098

Joseph Alfred Girard 1098

Joseph David Larocque 1098

Joseph François Content 1098

Joseph Gérard Maurice Lord 1098

Joseph Victorin 1098

Juliette Gauthier 1098

Juliette Routhier 1099

Laurent alias Roland Juneau 1099

Marie Anna Germaine Renaud 1099

Marie Camille Sylvia Marchand 1099

Marie Clara 1099

Marie Gamache 1099

Marie Gertrude Tougas 1099

Marie Heilda Wandelin	1099
Marie Jeanne	1100
Mario Delisle	1100
Mario Sylvain	1100
Marlène Pinel dit Marlène Lafrance	1100
Mary Germaine Bernier	1100
Michel Lacourse	1100
Mindy Karls	1100
Perry Darren Myles	1100
Pierre-Emile Côté	1101
Pietro Galardo	1101
Raj Chhina	1101
Regina Irena Krzywdzinska	1101
Rose Alice Caron	1101
Thérèse Faust	1101
Yen-Linh Ngo	1101

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	1043
----------------------------------	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	1043
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	1057
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	1061
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	1061
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÈTE	1068

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	1069
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	1073

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	1074
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	1074
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	1076
DISSOLUTION (Article 28)	1077
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
1648-2747 QUÉBEC INC.	1102
1852-5733 QUÉBEC INC.	1102
ASSURANCES JEAN MASSE & ASSOCIÉS INC	1102
BOIS X.L. LTÉE.	1102
CLINIQUE AUTOMOBILE DE POINTE-DU-LAC INC.	1102
COLOGE INC.	1102
COMITÉ DE RÉCEPTION DES IMMIGRANTS SAGUENAY-LAC ST-JEAN	1102
DANSEREAU & POIRIER LTÉE.	1103
FERME SONNENSCHIN INC.	1103
GARAGE NATIONAL DE ST-GEORGES INCORPORÉE	1103
HARONE KATTAN CONSULTANTS INC.	1103
JONERGIN CO. INC.	1103
JUMAQUE INC.	1103
KING STEER RESTAURANT LTD	1103
LA BONNE BOUFFE DE LA M.R.C. DE L'OR BLANC	1104

LA MAISON DU MATELAS MONTRÉAL (QUÉBEC) INC.	1104
LAVAL INVESTMENT LTD.	1104
LAVE-AUTO JARRY INC.	1104
LEE CAFÉ INC.	1104
LES ARTISANS RÉNOVATEURS ET DÉCORATEURS DU QUÉBEC ET ASSOCIÉS INC.	1104
LES CONSEILLERS HARONE KATTAN INC.	1103
LES PLACEMENTS L.T.P. INC	1104
MARCEL JULIEN INC	1105
MAURI INC.	1105
MONPRA LTÉE	1105
MULTI-VIANDES D.L. INC.	1105
OFFICE DE LA FAMILLE DE DRUMMONDVILLE INC.	1105
PHILIP ROBINS & ASSOCIATES INC.	1105
ROGER LECLERC ÉVALUATEUR AGRÉÉ INC	1105
SANI-CLAU-MA INC.	1105
SIPCO QUÉBEC INC.	1106
SOCIÉTÉ DE GESTION P.A. FOURNIER INC.	1106
TERMINAL PAWNBROKERS CO. LTD.	1106
V-MARK INVESTMENTS INC.	1106

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	1081
--------------------------	------

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	1082
--------------------------	------

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

ASSOCIATION COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE ST-LOUIS (ST-OMER) (<i>Modification</i>)	1083
COOP DE COUTURE À VOTRE MESURE (<i>Constitution</i>)	1082
COOP DE VIE COMMUNAUTAIRE LA CHAÎNE (<i>Constitution</i>)	1082
COOP D'HABITATION VARSOVIE (<i>Constitution</i>)	1082
COOPÉRATIVE DE TÉLÉVISION DE GASPÉ (<i>Continuation</i>)	1082
COOPÉRATIVE DES ÉTUDIANTS (ES) EN GÉNIE ET INFORMATIQUE DE CONCORDIA (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION «CHEZ SOI» DE VILLÉ LEMOYNE (<i>Constitution</i>)	1082
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE CHÂTEAUGUAY (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION «DEVONSHIRE» (MONTRÉAL) (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION «DU BAS DE LA CÔTE» (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION DU PALMIER DÉCONNECTÉ (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION ENSOLEILLÉE DE BAIE-COMEAU (<i>Modification</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION FLEUR DE LYS DE VERDUN (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION LA BOUTONNIÈRE DE QUÉBEC (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA RÉVÉLATION» (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ALIZE (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ANCIEN FAUBOURG DE SHERBROOKE (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE CAMAÏEU» (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE RELAIS» DE VERDUN (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION «PLACE D'YOUVILLE» À MONTRÉAL (<i>Constitution</i>)	1083
COOPÉRATIVE D'HABITATION TROIS ÉTOILES DE L'ÉPIPHANIE (<i>Constitution</i>)	1083

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE RÉGIONALE STE-ROSALIE (<i>Fusion</i>)	1084	ÉNERGIE ET RESSOURCES	
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA		ARRÊTÉS MINISTÉRIELS	
AVIS DE QUALITÉ		MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	1112
Bernadette Duplessis Vigneault	1106	CADASTRES	
Guy Doré	1106	BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE	1113
Hyman Myers	1106	BROME, CANTON	1113
Léonce Couture	1107	CHARLESBOURG, PAROISSE	1113
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE	1114
AMENDEMENT		CÔTE-DES-NEIGES, VILLAGE	1114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARM-ESCOMPTE JEAN COUTU (F. HAROUN) ENR.	1084	CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE	1114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ST-JÉRÔME	1084	CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE	1114
FORMATION		CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE	1114
6755, CÔTE DE LIESSE, LIMITED	1084	CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE	1115
6755, CÔTE DE LIESSE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1084	DUBUISSON, CANTON	1115
NIM AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP-1985	1085	GRANBY, CANTON	1115
NIM (QUÉBEC) AND COMPANY, LIMITED		GRANTHAM, CANTON	1115
PARTNERSHIP-1985	1085	HAMILTON, CANTON	1115
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NIM-1985	1085	HOCHELAGA, VILLAGE	1116
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NIM (QUÉBEC)-1985	1085	LACHINE, VILLE	1116
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SATURNE	1085	LACHINE, VILLE	1116
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SEVILLE	1085	L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE	1116
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMARD	1085	L'ASSOMPTION, PAROISSE	1117
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE		L'ASSOMPTION, PAROISSE	1117
ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (article 55 à 61 de la loi)	1107	L'ASSOMPTION, PAROISSE	1117
NOUVELLE AUTORISATION (association) (article 53 de la loi)	1109	LONGUE-POINTE, PAROISSE	1117
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (article 37 de la loi)	1107	LONGUE-POINTE, PAROISSE	1117
RETRAIT D'AUTORISATION (article 53 de la loi)	1109	MIRABEL	1118
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-ANNE)	1118
ASSURANCES — LOI SUR LES		MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	1118
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE IDEAL (Annulation de permis)	1110	MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LOUIS)	1118
IDEAL MUTUAL INSURANCE COMPANY (Annulation de permis)	1110	MONTRÉAL, PAROISSE	1118
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES		MORIN, CANTON	1119
AFFAIRES MUNICIPALES		NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	1119
DIVERS		NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	1119
MUNICIPALITÉ DES CÈDRES (<i>Fusion</i>)	1110	NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE (LA BANLIEUE)	1120
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LOISIRS DE BROMPTON-GORE ET RACINE (<i>Constitution d'une</i>		ORFORD, CANTON	1120
		POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	1120
		POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	1120
		POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	1121
		POINTE-CLAIRE, PAROISSE	1121
		POINTE-CLAIRE, PAROISSE	1121
		POINTE-CLAIRE, PAROISSE	1121
		RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	1121
		RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	1122
		RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	1122
		ROUYN, VILLE	1122
		ROUYN, VILLE	1122
		SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	1123
		SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	1123
		SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	1123
		SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE	1123
		SAINTE-ANGÈLE, PAROISSE	1123
		SAINTE-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE	1124
		SAINTE-COLOMBAN, PAROISSE	1124
		SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE	1124
		SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE	1124

SAINTE-FLORE, PAROISSE	1125
SAINTE-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE	1125
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	1125
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	1126
SAINTE-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE	1126
SAINTE-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE	1126
SAINTE-HIPPOLYTE, PAROISSE	1126
SAINTE-HIPPOLYTE, PAROISSE	1126
SAINTE-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE	1127
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE	1127
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE	1127
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE	1127
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE	1128
SAINTE-JÉRÔME, PAROISSE	1128
SAINTE-JÉRÔME, VILLAGE	1128
SAINTE-JÉRÔME, VILLAGE	1128
SAINTE-JOACHIM-DE-CHÂTEAUGUAY, PAROISSE	1129
SAINTE-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE	1129
SAINTE-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE	1129
SAINTE-LAURENT, PAROISSE	1129
SAINTE-LAURENT, PAROISSE	1129
SAINTE-LAURENT, PAROISSE	1130
SAINTE-LOUIS-DE-LOTBINIÈRE, PAROISSE	1130
SAINTE-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE	1130
SAINTE-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE	1130
SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR, PAROISSE	1130
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	1131
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	1131
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	1131
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	1131
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	1132
SAINTE-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE	1132
SAINTE-RAYMOND, PAROISSE	1132
SAINTE-ROSE, PAROISSE	1132
SAINTE-ROSE, PAROISSE	1132
SAINTE-SAUVEUR, PAROISSE	1133
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	1133
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	1133
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	1133
SAINTE-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE	1133
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	1134
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	1134
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	1134
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE	1134
WENTWORTH, CANTON	1135

INDUSTRIE ET DU COMMERCE**HEURES D'AFFAIRES**

BOUTIQUE JACQUES (Autorisation)	1135
RÉGION TOURISTIQUE DU «VIEUX QUÉBEC» (Autorisation)	1135

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

PARC DE LA POINTE-TAILLON (Limites - classification)	1135
--	------

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE**TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION**

COMMISSION DE TOPONYMIE	1137
GESTION	1137
OUVRAGES TERMINOLOGIQUES	1137

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 5)**

1085

PROCLAMATIONS

Annexion d'une partie de territoire de la municipalité du canton d'Albanet à la municipalité du village d'Albanet, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine	1137
Annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté du <i>Domaine-du-Roy</i> , à la municipalité de Saint-François-de-Sales	1137
Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Sainte-Agathe-des-Monts</i> sur le territoire de la municipalité de Val-Morin	1138
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Dorion</i> sur le territoire de la ville de Vaudreuil	1138
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Sainte-Adèle</i> sur le territoire de la municipalité de Val-Morin	1139
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Saint-Hyacinthe</i> sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Rosalie	1139

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

VILLES DE HUDSON, DORION, ÎLE-PERRÔT, PINCOURT, RIGAUD, VAUDREUIL ET PAROISSES DE SAINT-LAZARE ET SAINTE-MADELEINE-DE-RIGAUD	1140
--	------

SOUSSIONS — DEMANDES DE

VILLE DE JOLIETTE	1140
VILLE DE NORANDA	1141
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1142
VILLE DE SAINT-HYACINTHE	1142
VILLE DE SAINT-LÉONARD	1143
VILLE DE VICTORIAVILLE	1144

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU C.H.R.M. (C.S.N.) (<i>Changement de nom</i>)	1145
--	------

VENTES PAR SHÉRIF**ARTHABASKA**

CAISSE POPULAIRE DE KINGSEY-FALLS c. RICHARD ET AL.	1145
---	------

BEDFORD

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PANAGIOTIDIS SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY c. LE VERSANT ENSOLEILLÉ INC. ET AL.	1146
---	------

FRONTENAC

SOUTH SHORE CREDIT UNION c. JOYAL	1147
-----------------------------------	------

IBERVILLE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. BOWES	1148
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VIAU	1148
CABANA c. ASSOCIATION LES DOMAINES JOYEUX DE ST-ALEXANDRE INC.	1149

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BARIL	1150
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LEBEAU	1151
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PAGEAU	1152

FERRON <i>ET AL.</i> c. LEPAGE <i>ET AL.</i>	1152
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ c. YALE	1153
QUÉBEC	
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. VACHON	1153
CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DES ANGES c. BEAULIEU	1155
CAISSE POPULAIRE DE ST-FRANÇOIS D'ASSISE DE QUÉBEC c. LES CONSTRUCTIONS VERLIN INC. <i>ET</i> <i>AL.</i>	1155
CITÉ DE LORETTEVILLE c. HABITAT MON PAYS INC.	1156
VILLE DE BEAUPORT c. LAROUCHE	1156
RIMOUSKI	
CAISSE POPULAIRE DE ST-ULRIC c. IMBEAULT <i>ET</i> <i>AL.</i>	1157
TERREBONNE	
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU MONT MARIBOU INC. c. MALTBY	1157
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROBICHAUD	1158
MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST c. DESLAURIERS	1159
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE c. POND	1159
TROIS-RIVIÈRES	
CAISSE POPULAIRE INDUSTRIELLE DE TROIS-RIVIÈRES c. BRUNELLE	1160
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION	
MRC DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE	1160
VILLE DE BLAINVILLE	1160
VILLE DE LENNOXVILLE	1161



